

lePERMIS LIBRE

lePERMISLIBRE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 291.242,88 €

Siège social : 29 avenue Joannes Masset, 69009 Lyon

805 387 875 RCS Lyon

RAPPORT SEMESTRIEL

2023

Dans le présent rapport, les termes « **Société** » ou « **lePERMISLIBRE** » désignent la société lePERMISLIBRE citée en tête du présent document. Le terme « **Groupe** » désigne la Société et sa filiale lePERMISLIBRE Assurance, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 921 522 603.

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
1 1	Le Conseil d'administration	3
1 2	Les comités	3
1 3	La Direction	3
1 4	Commission stratégique et RSE.....	3
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	5
2 1	Evènements importants survenus au cours du premier semestre	5
2 2	Evénements postérieurs au 30 juin 2023.....	19
2 3	Principaux facteurs de risques.....	19
2 4	Eléments financiers (synthèse et renvoi)	20
2 5	Transactions avec les parties liées	20
3	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023	21
4	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	59
5	INFORMATIONS GENERALES.....	60
5 1	Carnet de l'actionnaire.....	60
5 2	Contact	60

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1 | 1 Le Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président :	Lucas Tournel
Administrateurs :	Romain Durand Denys Sournac (Administrateur indépendant) Karine Hoang (Administrateur indépendant)
Censeurs :	Jean-Philippe Caffiero Martine Collonge

1 | 2 Les comités

A la date du présent rapport, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

1 | 3 La Direction

Directeur Général :	Lucas Tournel
Directeur Général Délégué :	Romain Durand
Directeur Financier :	Fabrice Kilfiger
Directrice des Ressources Humaines :	Charlotte Bennetot
Directeur Informatique et Technologies :	Adrien Blandin
Directeur Marketing :	Thibault de Morel

1 | 4 Commission stratégique et RSE

A la date du présent rapport, la commission stratégique et RSE est composée de l'ensemble des membres de la direction listés en section 1.3 ci-dessus. Monsieur Romain Durand est le Président de la commission stratégique et RSE.

Les membres de la commission stratégique et RSE sont désignés et révoqués par le Président de cette commission pour une durée indéterminée. Le Président est lui-même désigné et révoqué par le Président directeur général de la Société pour une durée indéterminée.

La commission stratégique et RSE se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige afin d'accomplir les missions suivantes :

- examiner les plans d'affaires, la cartographie des opportunités et opérations de croissances potentielles, le tableau de bord de la Société, la situation de trésorerie ainsi que le budget prévisionnel ;

- analyser l'environnement concurrentiel, la situation et les axes de développement de la Société ;
- examiner la stratégie, les ambitions, les politiques et les engagements de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et formuler des recommandations à cet égard ;
- assurer le suivi des actions de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et de leur déploiement.

Compte tenu de sa récente création, cette commission ne s'est pas réunie au cours de l'exercice 2022 pour aborder les problématiques RSE.

La mise en place d'une politique RSE et l'examen des mesures à prendre par la Société en la matière sont des objectifs de la commission pour 2023.

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2 | 1 Evènements importants survenus au cours du premier semestre

2.1.1 Situation et activités de la Société au cours du semestre écoulé

Le 13 février 2023, la Société s'est introduite sur le marché boursier Euronext Growth Paris sous le code ISIN : FR 001400F2Z et le code mnémonique ALLPL après la réalisation d'une augmentation de capital d'environ 8 millions d'euros prime d'émission comprise (avant prise en compte des honoraires et frais des intermédiaires et conseils d'environ 1 million d'euros), et l'émission de 2 075 620 actions nouvelles au prix de 3,83 euros. Le capital social a ainsi été augmenté d'une somme de 49 814,88 euros pour le porter de 237 768 euros à 287 582,88 euros.

A l'issue de cette introduction en bourse, toutes les actions de préférence en circulation ont été converties en actions ordinaires selon une parité de 1 pour 1 de sorte qu'il ne subsiste plus qu'une seule catégorie ordinaire d'actions, tous les bons de souscription d'action dits « Ratchet » sont devenus automatiquement caducs, de sorte qu'il ne subsiste plus que les bons de souscription d'action attachés aux actions émises lors de l'augmentation de capital de janvier 2022 et qui permettront de souscrire à de nouvelles actions ordinaires de la Société en fonction de l'atteinte de seuils de valorisation de la Société.

Concomitamment à son introduction en bourse, la Société a conclu un contrat de liquidité avec la société TPICAP pour animer la cotation du titre lePERMISLIBRE. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200 000 euros en espèces ont été affectés initialement au compte de liquidité.

2.1.1.1 Activités de la Société

lePERMISLIBRE est une auto-école en ligne fondée à Lyon en octobre 2014 par Romain Durand et Lucas Tournel. Obtenant son agrément préfectoral en tant qu'exploitant d'un établissement de la conduite de véhicules à moteur pour la première fois en décembre 2014 et le renouvelant fin 2022 pour 5 nouvelles années, la Société a démarré son activité commerciale en février 2015. Depuis 2017, la Société est également agréée organisme de formation pour le Compte Personnel de Formation (CPF).

lePERMISLIBRE a réinventé l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce à une méthode qui combine une expertise d'auto-école agréée, des outils technologiques innovants et un accompagnement personnalisé sur une plateforme accessible en ligne, www.lepermislibre.fr, mettant en relation des candidats et des enseignants de la conduite diplômés. lePERMISLIBRE propose également une offre d'assurance automobile adaptée aux attentes de ses utilisateurs, et qui ne représente actuellement qu'une très faible part de son chiffre d'affaires.

Depuis sa création, plus de 470 000 personnes se sont inscrites sur la plateforme en vue de réaliser une formation au code de la route et au permis B et plus de 260 000 leçons de conduite, ayant reçu une note globale de 4,94/5, ont été réalisées.

Labellisée Pass French Tech et BPI Excellence, la Société emploie une équipe d'environ 70 personnes. Un tiers de l'effectif est constitué de développeurs informatiques, un autre tiers est dédié aux opérations (service candidats, service enseignants et gestion du Compte Personnel de Formation), le dernier tiers se consacrant au marketing, aux fonctions administratives et de direction.

L'objectif de lePERMISLIBRE est de réinventer le permis de conduire pour rendre le premier examen de France accessible à tous. Les offres à destination des candidats et des enseignants se présentent comme suit :

1/ Offres pour les candidats :

- la préparation à l'examen du code de la route

La Société propose aux candidats au code de la route une offre à 19 euros TTC valable 12 mois leur permettant de bénéficier d'un nombre illimité de contenus variés et de vidéos de coaching conformes à l'examen théorique, pour apprendre le code en ligne. Il s'agit d'un contenu intégralement propriétaire de plus de 3 000 questions, créé et alimenté par une équipe pédagogique, qui permet aux candidats de s'entraîner et de préparer l'examen.

L'offre code de la route est complétée par des sessions en ligne « live », organisées par une enseignante de la conduite. Les cours sont agrémentés de vidéos en réalité virtuelle dont l'objectif est de parfaire la formation théorique mais également pratique des candidats.

La Société a noué depuis 2018 un partenariat avec La Poste, qui dispose d'environ 600 centres d'examen au code de la route. La plateforme lePERMISLIBRE est interfacée avec celle de La Poste de façon à simplifier la réservation d'une place à l'examen du code de la route par le candidat, facturée 30 euros TTC.

Depuis début 2023, la Société propose à ses candidats un service de création automatisée du numéro NEPH (Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé). Ce numéro que chaque candidat doit obtenir est un « passeport » obligatoire et nécessaire à l'inscription aux épreuves du permis de conduire. Il est accessible en ligne en complétant une démarche administrative sur le site gouvernemental de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Réalisée manuellement, cette démarche reste compliquée pour de nombreux candidats qui finissent par abandonner. L'automatisation de l'inscription permet aux candidats de gagner du temps, d'être davantage accompagnés et de se concentrer sur l'objectif essentiel qui est la réussite de leur formation au permis de conduire. Ce service est facturé 30 euros TTC.

- l'apprentissage de la conduite et la préparation à l'examen du permis de conduire

Les candidats à l'examen du permis de conduire peuvent être mis en relation avec plus de 1 000 enseignants indépendants actifs présents dans plus de 500 villes en France pour suivre des leçons de conduite et passer le permis de conduire.

La Société propose ainsi une offre de base dès 799 euros TTC (Code de la route + 20H de conduite inclus, minimum légal pour le permis B), en moyenne 30% moins chère qu'en auto-école traditionnelle. Les candidats peuvent également choisir une offre à la carte dès 39,90 euros TTC l'heure de conduite.

Depuis son espace en ligne le candidat peut gérer à sa convenance, 24 heures sur 24 et sans les contraintes des horaires d'ouverture d'une auto-école classique, l'intégralité de sa formation pratique. Il réserve ses leçons de conduite en choisissant le jour et l'heure du rendez-vous, sur des amplitudes horaires larges de 6h à 23h, 7 jours sur 7, sélectionnant l'enseignant en fonction des disponibilités ou encore le type de boîte de vitesse sur laquelle il souhaite apprendre (automatique ou manuelle). Le candidat peut ensuite choisir de garder le même enseignant ou d'en changer. La flexibilité qu'offre le système de réservation permet au candidat de trouver l'enseignant qui lui correspond le mieux, quand en auto-école traditionnelle, en majorité, les candidats n'ont pas le choix. À la suite de chaque leçon, le candidat peut évaluer son enseignant avec une note et un commentaire. De son côté, l'enseignant complète un compte rendu de la leçon afin que le candidat puisse suivre sa progression directement sur son espace en ligne.

Une fois qu'un candidat est considéré par l'algorithme comme prêt à passer l'examen, et après accord de son enseignant, la Société se charge alors de la recherche de sa place via une API se connectant à la plateforme gouvernementale « RDV permis ». Le candidat reçoit sa convocation pour se présenter à l'examen durant lequel il sera accompagné de son enseignant.

La formation au permis de conduire démarre par une inscription. Viennent ensuite les démarches d'obtention du numéro NEPH comme évoquées ci-dessus, l'entraînement au code de la route puis l'apprentissage de la conduite avant de passer l'examen. La durée de cette formation peut varier en fonction des candidats, de leur disponibilité et du temps qui leur est nécessaire à l'apprentissage. La Société commercialise depuis le 2^{ème} trimestre 2023 une nouvelle offre dite de « **conduite accélérée** », permettant aux candidats qui souhaitent obtenir leur permis de conduire plus rapidement, d'optimiser la durée de leur formation en souscrivant à une formule dédiée comportant des services complémentaires à la formation initiale. Les fonctionnalités supplémentaires comprises dans cette offre, couplées au déploiement de la plateforme nationale « RDV permis » désormais opérationnelle sur l'ensemble du territoire permettent aux candidats d'obtenir leur permis de conduire dans des temps beaucoup plus réduits.

- l'assurance auto

lePERMISLIBRE a lancé en 2022 un tunnel assurantiel (i.e. ensemble des questions qui sont posées à un client afin de générer une offre puis un devis) pour fournir aux jeunes conducteurs qui obtiennent le permis de conduire une offre d'assurance sur mesure, qu'ils aient été candidats de la Société ou non.

Actuellement, lePERMISLIBRE qui opère sous le statut de Mandataire Intermédiaire en Assurance (MIA) est partenaire de plusieurs courtiers en assurance pour proposer à ses utilisateurs des offres en assurance automobile adaptées. Ces derniers peuvent réaliser un devis et entamer la souscription à un contrat directement en ligne. Un service client dédié à l'assurance a été mis en place pour les accompagner.

La Société souhaite également développer d'autres offres produits directement avec une compagnie d'assurance pour proposer des solutions innovantes et adaptées à ses utilisateurs. Ces activités en cours de déploiement seront réalisées par lePERMISLIBRE Assurance, filiale à 100 % de lePERMISLIBRE, créée en fin d'année 2022, et enregistrée à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance) en tant que courtier depuis septembre 2023.

2/ Offres pour les enseignants :

Un enseignant de la conduite peut exercer son métier en tant que salarié d'une auto-école agréée ou en tant qu'enseignant de la conduite indépendant.

La majorité des enseignants indépendants sont issus du métier traditionnel de moniteurs d'auto-école, étant préalablement salariés d'une structure ou gérants d'auto-écoles et souhaitant pour des raisons de flexibilité, de confort de travail, d'indépendance ou encore de rémunération, devenir indépendants.

La Société a pour ambition de revaloriser le métier d'enseignant de la conduite par le biais du statut d'indépendant en proposant une offre complète de services comprenant :

- l'accompagnement

Une équipe spécialisée est dédiée au développement du réseau d'enseignants. Lorsqu'un nouveau moniteur rejoint la plateforme, il peut bénéficier d'un accès à une multitude de services et de partenaires : aide à la création d'entreprise, choix d'un prestataire en comptabilité, sélection d'organismes de mutuelle et de prévoyance, conseils sur l'achat et l'assurance d'un véhicule.

Ces offres sont proposées gratuitement par la Société qui n'est pas rémunérée pour ces prestations qui bénéficient uniquement aux enseignants

- le suivi des candidats sur la plateforme

Une fois inscrits sur la plateforme, et la relation contractuelle initialisée, les enseignants ont la possibilité d'ajouter selon leurs préférences, des zones de travail et des disponibilités sur leur planning. Ces informations permettront aux candidats de les sélectionner lors des réservations.

Sur leur espace en ligne, les enseignants gèrent leur activité et suivent les candidats en formation. Lorsque l'enseignant est sollicité par un candidat pour une leçon de conduite, il complète à l'issue de celle-ci le livret d'apprentissage dématérialisé et annote de commentaires la leçon venant d'être effectuée. Les enseignants gèrent la formation des candidats de façon autonome et selon leur propre méthode pédagogique. Une fois la leçon de conduite réalisée, l'enseignant crée sa facture en ligne qui sera automatiquement enregistrée par la Société, et peut en demander le paiement immédiatement ou de façon différée.

Le taux de fidélité de 82% des moniteurs témoigne de la solide relation de confiance que la Société est parvenue à établir avec les enseignants (tous indépendants, sous statut d'auto-entrepreneurs, entreprises unipersonnelles, etc.), et constitue un atout clef et les fondations nécessaires sur lesquelles la Société pourra s'appuyer pour développer son activité. Grâce à des équipes dédiées, la Société maintient un dialogue constant avec les enseignants pour garantir une relation de qualité dans la durée.

La Société souhaite revaloriser un métier qui avait perdu en attractivité en mettant à disposition des enseignants non seulement des services et des outils innovants mais également en offrant une rémunération plus élevée de l'ordre de 40 % par rapport à une auto-école traditionnelle.

2.1.1.2 Examen du résultat et de la situation financière

1/ Compte de résultat du 1^{er} semestre 2023

Les éléments du compte de résultat du 1^{er} semestre 2023 et les principales variations par rapport à la même période en 2022 sont détaillés ci-dessous :

En euros	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Chiffre d'affaires	8 638 596	7 181 856
Autres produits	23 415	58
Produits d'exploitation	8 662 011	7 213 290
Autres achats et charges externes	(8 082 535)	(7 092 806)
Salaires et charges	(2 279 714)	(1 748 744)
Impôts et taxes et autres charges	(30 273)	(30 101)
Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions	(1 730 511)	(1 658 361)
Amortissements et provisions	(35 090)	(71 869)
Résultat d'exploitation	(1 765 601)	(1 730 230)
Résultat financier	3 438	(14 880)
Résultat courant avant impôt	(1 762 163)	(1 745 110)
Résultat exceptionnel	-	2 256
Impôt sur les bénéfices	47 930	4 120
Résultat net	(1 714 233)	(1 738 734)

- Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

La Société tire ses revenus de trois types de prestations :

- la préparation à l'examen du code de la route, facturé 19 euros TTC (15,83 euros HT)
- l'examen au code de la route en partenariat avec La Poste, facturé 30 euros TTC (25 euros HT)
- les heures de conduite pour la préparation à l'examen du permis de conduire, dont les prix varient en fonction du nombre d'heures et des formules choisies (de 39,9 euros TTC l'heure de conduite à 799 euros TTC pour le pack 20 heures de conduite)

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit par type de prestations vendues :

En euros	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Heures de conduite	7 772 019	6 330 872
Examen du code de la route	354 010	467 782
Code de la route	500 337	388 003
Autres	12 231	199
Total	8 638 596	7 181 856

Les revenus tirés des heures de conduite progressent de 23 % par rapport à la période précédente en lien direct avec l'augmentation du nombre de candidats sur la plateforme et les heures de conduite réalisées par les candidats en formation.

La baisse du volume des premiers achats et plusieurs opérations de promotion commerciale ciblées sur le code lors du 1^{er} semestre explique la diminution des ventes réalisées sur ce produit par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Le prix de l'examen du code de la route est réglé à la Société par les candidats qui le reverse dans son intégralité à La Poste. En contrepartie de l'exécution de ses obligations, la Société est rémunérée par une commission versée par La Poste assise sur le volume des ventes. Ces deux revenus sont regroupés sur la même ligne de revenus.

La catégorie Autres principalement comprend les commissions perçues sur les contrats d'assurance automobile souscrits par les candidats.

Les candidats peuvent directement sélectionner et payer par cartes bancaires les prestations qu'ils choisissent sur le site internet de la société (www.lepermislibre.fr) ou utiliser leur Compte Personnel de Formation pour les financer. Dans ce dernier cas, la Société est réglée par la Caisse des Dépôts et des Consignations qui gère les plateformes « MonCompteFormation » et « EDOF ».

La répartition du chiffre d'affaires entre les candidats dits « classiques » finançant eux-mêmes leurs formations et ceux les finançant grâce à leur CPF s'établit comme suit :

En euros	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Candidats CPF	4 861 618	5 026 437
Candidats classiques	3 764 747	2 155 220
Autres	12 231	199
Total	8 638 596	7 181 856

La Société a été la première auto-école en ligne à saisir dès 2019 l'opportunité de proposer à ses candidats de financer l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce aux crédits disponibles sur leur Compte Personnel de Formation. Elle a rapidement obtenu le label « Qualiopi » (marque qui a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre) et elle s'est dotée des moyens nécessaires pour faire connaître l'éligibilité des formations au financement CPF et assurer le suivi rapproché des candidats lors de leur cursus d'apprentissage. Les formations financées par le CPF représentent donc une part importante du chiffre d'affaires réalisé par la Société.

En parallèle, le chiffre d'affaires réalisé avec les clients dits « classiques » et autofinçant leurs formations a continué de progresser avec un mouvement à la hausse qui s'est accéléré lors du 1^{er} semestre 2023 en lien avec le changement complet au niveau national du système d'attribution des places d'examen à la conduite suite au lancement de la plateforme « Rendez-vous Permis ».

Désormais, chaque auto-école (traditionnelle ou en ligne) se voit attribuer un quota de 5 places par mois et par enseignant (pour un équivalent temps plein, c'est-à-dire ayant dispensé au moins 151,67 heures mensuelle de cours de conduite au cours du mois précédent) alors qu'auparavant les places étaient allouées directement au niveau de l'auto-école selon des règles opaques.

Cette réforme a aboli de fait le monopole des auto-écoles traditionnelles sur l'ensemble du territoire (le déploiement généralisé en France est effectif depuis la fin du 1^{er} trimestre 2023). Avant la mise en place de « Rendez-vous Permis », les auto-écoles traditionnelles étaient prioritaires pour l'attribution des places d'examen (de l'ordre de 85-90%) et les délais d'attente rencontrés par les auto-écoles en ligne pour obtenir une place à l'examen du permis B oscillaient entre 4 à 12 mois. Avec « Rendez-vous Permis », le délai d'attente s'est fortement contracté pour atteindre une moyenne de 32 jours levant ainsi un des principaux freins dissuadant les candidats de s'inscrire dans une auto-école en ligne. Dans ce nouvel environnement, le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre réalisé avec les candidats dits « classiques » progresse de 75 % par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Les évolutions réglementaires liées au CPF décidées en fin d'année 2022, en particulier la loi n° 2022-1587 visant à lutter contre la fraude et à interdire le démarchage et instaurant de nouvelles mesures de contrôle rendant ainsi plus contraignant le parcours d'inscription et d'authentification numérique, ont temporairement ralenti la croissance du nombre de candidats finançant leur permis de conduire de cette façon, les dissuadant de souscrire aux offres proposées par la Société. En outre, la loi n° 2022-1726 qui prévoit potentiellement un reste à charge pour les candidats (hormis les demandeurs d'emploi), bien que les modalités d'application n'aient toujours pas été précisées à ce jour, fait également peser un risque d'incertitude sur un autofinancement partiel des formations par les candidats.

Bien que globalement ces mesures ne devraient pas avoir d'impact défavorable significatif à long terme, le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2023 financé par le CPF s'inscrit en léger recul de 3 % par rapport à la même période en 2022 alors que le recul au niveau des commandes est plus significatif avec une diminution de plus de 25 % par rapport au 1^{er} semestre 2022. La baisse des ventes reste contenue car la majorité des heures de conduite facturées qui forme le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2023 est constituée de formations souscrites ou démarrées au cours de l'exercice précédent.

La répartition du chiffre d'affaires entre candidats « classiques » et candidats « CPF » a donc sensiblement évolué sur le 1^{er} semestre 2023 comme l'indique le tableau ci-dessous :

	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Candidats CPF	56,3 %	70,0 %
Candidats classiques	43,6 %	30 %
Autres	0,1 %	- %
Total	100 %	100 %

La Société entend faire porter la majorité de ses efforts de développement sur les candidats autofinçant leur formation au permis de conduire, pour ne pas subir de nouvelles évolutions réglementaires liées au CPF et anticiper une stabilisation à moyen terme des ventes réalisées auprès des candidats éligibles au CPF.

Les autres produits d'exploitation sont constitués principalement de subventions perçues dans le cadre de l'embauche de jeunes salariés sous contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

- Marge brute

La marge brute correspond à la différence entre les prestations vendues (formation au code de la route, examen du code de la route et heures de conduite) et le coût de ces prestations composées :

- de la place à l'examen du code de la route qui est facturé 25 euros HT par La Poste
- des heures de conduite facturées par les enseignants

La prestation de préparation à l'examen du code de la route génère une marge de 100 %, les coûts de développements de la plateforme dédiée à l'apprentissage du code de la route (questions, tests, vidéos, etc...) étant passés en charges au fur et à mesure de leur constatation et n'étant pas précisément identifiés et alloués au « produit » code de la route.

La marge brute évolue comme suit :

	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Marge brute	3 204 293	2 829 439
En % du chiffre d'affaires	37,1 %	39,4 %

Cet indicateur n'apparaît pas en lecture directe dans le compte de résultat de la Société. Il correspond au chiffre d'affaires duquel sont retranchés le coût du passage de l'examen au code de la route facturé par La Poste et les prestations des moniteurs. En comptabilité, ces charges sont classées en autres achats et charges externes. Le calcul de la marge brute est détaillé ci-dessous :

En euros	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Chiffre d'affaires	8 638 596	7 181 856
Prestations moniteurs	(5 131 253)	(4 057 479)
Centre d'examens	(303 050)	(294 938)
Marge brute	3 204 293	2 829 439
En % du chiffre d'affaires	37,1 %	39,4 %

La marge varie en fonction du mode de financement choisi (règlement comptant par cartes bancaires ou utilisation des crédits CPF) comme l'indique le tableau suivant :

En % du chiffre d'affaires	30.06.2023	30.06.2022
Marge brute candidats CPF	43,1 %	44,4 %
Marge brute candidats classiques	29,1 %	27,6 %
Marge brute totale	37,1 %	39,4 %

Le coût des places à l'examen du code de la route et le coût de l'heure de conduite payée aux moniteurs ne varient pas en fonction du mode de financement choisi, et la différence dans les taux de marge brute constatée ci-dessus est directement liée à un positionnement prix différent en fonction du mode de financement choisi.

La pression tarifaire sur les prestations vendues en direct par la Société sur son site internet (code de la route, heures de conduite à la carte ou en packs) est constante compte tenu de la concurrence des autres auto-écoles en ligne et d'offres promotionnelles fréquentes. Les acteurs du marché de l'auto-école en ligne ont poursuivi une stratégie de baisse des prix engagée depuis plusieurs années pour accroître leurs parts de marché et se différencier des auto-écoles traditionnelles. La marge brute dégagée sur cette typologie de clientèle fluctue entre 28 et 30 % en fonction du renchérissement ponctuel des heures payées aux moniteurs pour leur permettre de compenser tout ou partie de l'augmentation des coûts du carburant qu'ils supportent directement. Dans un environnement fortement inflationniste, la société a procédé fin 2022 à un réajustement du prix des différentes formules de conduite proposées à ses clients, représentant une hausse moyenne de 18 % du prix de ses formations, et expliquant l'amélioration de la marge brute de 27,6 % à 29,1 % constatée entre le 1^{er} semestre 2022 et le 1^{er} semestre 2023.

Le prix des packs ou des heures de conduite facturés aux candidats utilisant leur compte CPF est plus élevé que dans le cadre d'un parcours d'achat classique sur le site internet de la Société pour permettre d'absorber les prestations de suivi après-vente mises en œuvre par le service clients de la Société (et comptabilisées en autres charges d'exploitation), auprès de candidats qui demandent plus d'attention tout au long de leur parcours de formation. La marge brute a régulièrement progressé au cours des années précédentes pour dépasser les 44 % en 2022, bonifiée notamment par l'expiration de la durée de validité des inscriptions à l'examen du code de la route et des heures de conduite au-delà d'une période de 12 mois, permettant à la Société d'enregistrer les acomptes perçus en chiffre d'affaires et générant de facto une marge brute de 100 %, les coûts correspondants n'étant pas engagés.

La Société n'a pas procédé fin 2022 à un réajustement tarifaire des offres proposés aux candidats CPF. La baisse de la marge brute de 44,4 % à 43,1 % constatée entre le 1^{er} semestre 2022 et le 1^{er} semestre 2023 est liée à la hausse du coût horaire des heures de conduite facturées par les moniteurs.

Comme évoqué ci-dessus, à terme la croissance des ventes générée par les candidats CPF devrait ralentir compte tenu de la stratégie d'acquisition clients déployée, la répartition des ventes devant se rééquilibrer progressivement au profit des candidats réalisant directement leurs achats sur le site internet de la Société avec une marge brute globale qui devrait décroître et se stabiliser aux environs de 30 % du chiffre d'affaires.

- Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit :

En euros	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Prestations moniteurs	5 131 253	4 057 479
Centres d'appels externalisés	691 533	786 023
Marketing et publicité	1 011 567	1 420 929
Examens code de la route	303 050	294 938
Honoraires	281 782	128 764
Redevances logiciels	177 973	119 127
Locations serveurs	114 306	80 421
Locations immobilières	86 887	42 794
Commissions et courtages	53 286	44 237
Primes d'assurance	28 478	8 861
Autres	202 420	107 903
Total	8 082 535	7 091 476

Les prestations moniteurs sont constituées des rémunérations versées aux enseignements indépendants pour les heures de conduite effectuées par les candidats. La Société dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 1 000 enseignants actifs, diplômés du titre d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière et répartis dans toute la France. Ils sont titulaires d'une autorisation d'enseigner délivrée par les préfets. Ils disposent également de leur propre véhicule double commande. L'augmentation des prestations est directement corrélée au développement de l'activité et du chiffre d'affaires et une augmentation des taux horaires dans les zones de tension et des prix de marché pratiqué par la concurrence. L'heure de conduite est en moyenne rémunérée entre 27 et 28 euros hors taxe. Ce taux horaire est susceptible d'être ajusté temporairement pour tenir compte de circonstances particulières, par exemple la hausse du prix des carburants, qui pénalise directement la rentabilité de l'activité des enseignants.

Le suivi des candidats tout au long de leur apprentissage du code de la route et du permis de conduire est assuré par des équipes dédiées à la gestion de la relation et de l'expérience clients. Une partie de ces prestations est placée sous la responsabilité de salariés de la Société, les autres étant assurées par des centres d'appels externalisés. Après une période d'apprentissage et de mise en place de ces centres, la Société s'est engagée dans une phase d'optimisation de leur fonctionnement pour améliorer la productivité. La baisse des coûts constatée sur le 1^{er} semestre 2023 par rapport à la même période en 2022, alors que les volumes traités ont augmenté, matérialise les premiers effets positifs de cette nouvelle organisation.

Les frais de marketing et de publicité sont majoritairement représentés par « les coûts d'acquisition » des clients qui comprennent :

- les dépenses de référencement sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux pour faire connaître les services de la Société, développer la marque « lePERMISLIBRE » et fédérer les utilisateurs autour d'une communauté
- les frais de SEM (Social Engine Marketing) visant à optimiser le référencement naturel du site internet ainsi que la publicité payante sur les moteurs de recherche
- les frais de SMM (Social Media Marketing), regroupant les pratiques d'optimisation de la présence sur les réseaux sociaux et tous les outils de création de publicité payante

- les dépenses de communication auprès des médias plus traditionnels (TV et affichage notamment)

La société a modifié sa stratégie de communication au cours du 1^{er} semestre 2023 cherchant prioritairement à accroître sa notoriété auprès du grand public et mieux faire connaître sa marque. Avec l'aide d'une agence spécialisée, la Société a conçu plusieurs spots publicitaires dont la diffusion principalement sur le réseau de chaînes du groupe M6 a démarré lors du 2^{ème} trimestre, relayée par une campagne d'affichage dans les principales villes de France et dans le métro parisien. L'identité visuelle de la marque a également été profondément remaniée avec une nouvelle charte graphique, de nouveaux logos et de nouvelles couleurs plus impactantes. Dans le même temps, la Société a significativement réduit ses dépenses de référencement et de communication sur les réseaux sociaux. Au global les frais de marketing et de publicité sur le 1^{er} semestre 2023 sont en baisse de près de 30 % par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent.

L'augmentation des honoraires sur la période est liée à l'introduction en bourse de la Société et la mise en place de plusieurs nouveaux contrats : listing sponsor, animation de la liquidité du titre, recherche sponsorisée, assistance et conseil en communication financière, assistance juridique en droit boursier, honoraires exceptionnels alloués aux dirigeants dans le cadre du succès de l'introduction en bourse.

La hausse des redevances payées au titre de l'utilisation des logiciels résulte de la mise en place de nouveaux outils, d'un nombre de licences utilisateurs plus important lié à l'augmentation des effectifs entre le 1^{er} semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2022, notamment pour la partie CRM.

La Société a mis fin à compter d'avril 2023 au contrat de bail de ses anciens locaux inoccupés depuis son déménagement en mars 2022 dans des nouveaux bureaux pour lesquels elle a bénéficié pour l'ensemble de l'année 2022 de conditions locatives préférentielles qui ne sont plus applicables sur le nouvel exercice.

Les commissions sont constituées des frais prélevés par le prestataire qui gère les paiements en ligne et les transactions électroniques. Ces dépenses sont directement proportionnelles au montant des commandes réglées sur le site internet marchand, en forte hausse sur le 1^{er} semestre 2023 avec l'accroissement du nombre de candidats.

Les primes d'assurance sont en hausse en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires (responsabilité civile professionnelle) et la souscription d'un nouveau contrat couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux dans le cadre d'une société désormais cotée sur un marché boursier.

Les autres charges d'exploitation sont constituées principalement des salaires et charges qui évoluent comme suit :

En euros	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Salaires et charges sociales	2 279 714	1 748 744

L'effectif a fortement progressé au cours de l'exercice 2022 atteignant 80 salariés au 31 décembre avec l'essentiel des recrutements effectués au cours du 2^{ème} semestre. La masse salariale du 1^{er} semestre 2022 n'était donc pas encore significativement impactée par les embauches de nouveaux salariés qui se sont accélérées à compter du 2^{ème} trimestre 2022, d'où l'écart important constaté par rapport à celle du 1^{er} semestre 2023. Le nombre de salariés a été progressivement réduit sur cette dernière période pour s'établir désormais à 70 personnes au 30 juin 2023 (60 personnes au 30 juin 2022). La masse salariale du 2^{ème} semestre 2023 devrait baisser par rapport à celle de la même en période en 2022.

- Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation du 1^{er} semestre est stable par rapport à celle de la même période en 2022. Hors masse salariale, les autres charges sont en baisse, la Société s'étant engagée dans un processus de rationalisation des dépenses qui va produire des effets plus visibles sur le 2^{ème} semestre de l'exercice. L'effectif a baissé d'environ 10 personnes sur le 1^{er} semestre 2023 par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution ne se traduit pas par une réduction des coûts comparativement au 1^{er} semestre 2022 car l'augmentation des effectifs en 2022 s'était principalement concentrée sur la 2^{ème} partie de l'année. Sur ce poste également, la maîtrise des dépenses devrait se matérialiser plus concrètement dans les résultats du 2^{ème} semestre 2023.

Le retour à un encadrement plus strict des dépenses est déjà bien perceptible entre le 2^{ème} semestre 2022 et le 1^{er} semestre 2023 avec une perte d'exploitation qui se réduit de plus de 1 million d'euros entre ces 2 périodes.

- Résultat financier

Les charges financières, principalement constituées des intérêts payés sur les emprunts moyen terme, sont en forte augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2022 suite à la mise en place d'un financement de 3,2 millions d'euros en septembre 2022. Elles sont compensées par les intérêts perçus des placements, sur des supports sécuritaires, de la trésorerie disponible et non affectée au financement de l'exploitation.

- Impôt sur les bénéfices

La Société dégage des résultats déficitaires et ne supporte donc pas de charge d'impôt sur les résultats. Les produits d'impôt s'élèvent à 47 930 euros et concernent le Crédit Impôt Innovation et le Crédit Impôt Famille. En 2022, le Crédit Impôt Innovation de l'ensemble de l'exercice n'avait été constaté qu'au cours du 2ème semestre.

Les dépenses engagées pour le développement des applications internet, bases de données et plateformes métier ne sont pas éligibles au Crédit Impôt Recherche car elles n'apportent pas de contribution scientifique et/ou technique suffisante ou de connaissance nouvelle. Cependant, elles sont engagées pour améliorer, compléter ou diversifier les performances de produits ou d'applications existantes et à ce titre sont éligibles au Crédit Impôt Innovation.

Le Crédit Impôt Famille résulte des versements effectués par la Société au profit d'une crèche privée en contrepartie de prestations d'accueil d'enfants de moins de trois ans de ses salariés.

Les pertes fiscales reportables cumulées s'élèvent à 11,4 millions d'euros au 30 juin 2023.

2/ Bilan

La structure financière simplifiée de la Société est présentée ci-dessous :

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	1 008	2 860
Immobilisations corporelles	166 398	170 859
Immobilisations financières	365 519	173 663
Actifs immobilisés	532 925	347 382
Besoin en fonds de roulement	(350 321)	(783 718)
Capitaux propres	3 538 196	(1 785 698)
Dettes financières	3 633 155	4 043 740
Trésorerie	(6 988 747)	(2 694 378)
Endettement financier net	(3 355 592)	1 349 352

Les immobilisations financières augmentent suite à l'apport de 200 000 euros dans le contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse de la Société.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme des créances clients et autres créances, diminuées des dettes fournisseurs, avances et acomptes reçus sur commandes, autres dettes et produits constatés d'avance comme détaillé ci-dessous :

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Créances clients	4 635 086	4 862 234
Autres créances	939 377	908 396
Avances et acomptes reçus	(1 926 770)	(2 773 306)
Dettes fournisseurs	(1 070 947)	(1 087 910)
Autres dettes	(1 170 116)	(1 273 849)
Produits constatés d'avance	(1 756 951)	(1 419 283)
Besoin en fonds de roulement	(350 321)	(783 718)

La proportion des candidats finançant directement leur formation au permis de conduire en réglant comptant les packs ou les heures achetés sur le site internet marchand de la Société a continué de croître sur le 1^{er} semestre 2023 ce qui est bénéfique pour le besoin en fonds de roulement, et compense favorablement les délais de règlements longs qui caractérisent les formations réglées par le Compte Personnel de Formation (entre 6 à 8 mois à compter de la commande).

L'augmentation de capital d'environ 8 millions d'euros, prime d'émission comprise, réalisée en février 2023 à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris a permis de reconstituer les capitaux propres après prise en compte du report déficitaire de l'exercice 2022.

Les dettes financières diminuent progressivement sous l'effet du remboursement des emprunts bancaires moyen terme.

La trésorerie a été renforcée début 2023 suite à l'augmentation de capital de 7 millions d'euros (nette de frais) réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse.

3/ Flux de trésorerie

La variation de trésorerie générée au cours du 1^{er} semestre 2023 s'analyse comme suit :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 108 009)	(1 510 126)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(225 164)	(128 417)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	6 627 542	4 456 531
Variation de la trésorerie	4 294 369	2 817 988

- Flux nets de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle se décomposent comme suit :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
Résultat net	(1 714 233)	(1 738 734)
Amortissements et provisions	26 372	71 869
Variation du besoin en fonds de roulement	(420 148)	156 739
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 108 009)	(1 510 126)

La capacité d'autofinancement reste négative malgré l'augmentation de l'activité sur le 1^{er} semestre 2023 par rapport à la même période en 2022.

La marge brute augmente en valeur absolue mais se dégrade en pourcentage du chiffre d'affaires avec une répartition des ventes qui évolue notablement sur la 1^{ère} partie de l'exercice 2023 au profit de candidats réglant comptant leurs formations achetées directement sur le site internet marchand mais à des tarifs moins avantageux pour la Société que ceux appliqués lorsque les formations concernent des candidats finançant leur apprentissage avec leur Compte Personnel de Formation.

L'augmentation de la marge brute associée à la baisse des charges externes (notamment les frais de marketing) génèrent environ 0,5 million d'euros d'économies par rapport aux dépenses du 1^{er} semestre 2022, mais ces dernières sont intégralement compensées par la hausse de la masse salariale liées aux nombreuses embauches réalisées sur la 2^{ème} partie de l'exercice 2022.

La variation négative du besoin en fonds de roulement par rapport à la clôture de l'exercice précédent est en grande partie liée à la baisse significative des acomptes de 25 % perçus par la Société lors de l'inscription des candidats CPF sur la plateforme en lien avec la modification de la répartition des ventes constatée lors du 1^{er} semestre 2023.

- Flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se décomposent comme suit :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(24 760)	(97 629)
Acquisitions d'immobilisations financières	(200 404)	(30 788)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(225 164)	(128 417)

Au cours du 1^{er} semestre 2022 la Société a emménagé dans de nouveaux locaux, réalisé des aménagements de bureaux et investi dans du mobilier, entraînant ainsi des dépenses plus élevées qu'habituellement. Le 1^{er} semestre 2023 est plus représentatif du niveau d'investissements normatif de la Société (matériel informatique essentiellement).

Les immobilisations financières acquises durant le 1^{er} semestre 2023 sont constituées de l'apport de 200 000 euros dans le contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse pour favoriser la liquidité du titre lePERMISLIBRE.

- Flux nets de trésorerie générés par les opérations de financements

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement se décomposent comme suit :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
Augmentation de capital	7 038 127	4 743 387
Émission d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	(398 644)	(48 603)
Autres variations	(11 941)	(238 253)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	6 627 542	4 456 531

L'augmentation de capital du 1^{er} semestre 2023 correspond au montant des fonds levés lors de l'introduction en bourse de la Société, diminués des frais liés à l'opération et qui ont été imputés sur la prime d'émission. Celle du 1^{er} semestre 2022 correspondait à une levée de fonds réalisée auprès d'investisseurs historiques et de 2 fonds d'investissement français rentrés au capital en préalable à l'introduction en bourse de février 2023.

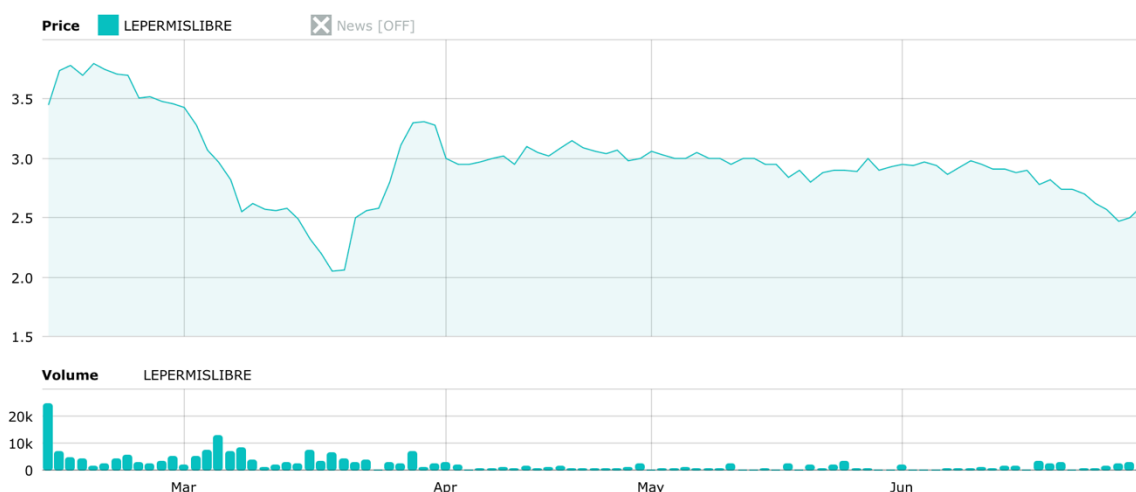
Les remboursements d'emprunts sont le reflet des échéanciers de règlement en cours. Ils sont plus importants qu'au cours du 1^{er} semestre 2022 car la Société a souscrit en septembre 2022 à 3,2 millions d'emprunts moyen terme qui pour la plupart sont entrés tout de suite en remboursement.

Les autres variations sont liées à des reliquats de remboursement d'apports en comptes courants réalisés début 2022.

2.1.1.3 Vie boursière

lePERMISLIBRE est coté sur Euronext Growth Paris depuis le 13 février 2023, sous le code ISIN FR001400F2Z et le code mnémonique ALLPL. Eligible PEA-PME, l'action a été introduite à 3,83 euros et est cotée en continu.

Depuis l'introduction en bourse, le cours a évolué de la manière suivante sur le 1^{er} semestre 2023 :



Les statistiques boursières principales relatives à l'action lePERMISLIBRE sur la période du 13 février 2023 au 30 juin 2023 sont récapitulées ci-dessous :

- cours de l'action au 30 juin 2023 : 2,59 euros
- capitalisation boursière au 30 juin 2023 : 31,4 millions d'euros
- cours le plus haut sur la période : 3,83 euros
- cours le plus bas sur la période : 1,97 euros
- cours moyen : 2,96 euros

- variation du cours au 30 juin 2023 : - 32 %
- nombre de titres échangés sur la période : 218 806
- capitaux échangés : 0,65 million d'euros
- taux de rotation du capital : 1,8 %

Au 30 juin 2023, le flottant représente environ 45 % du capital (non dilué) de la Société. Les 2 co-fondateurs détiennent ensemble et à parité égale environ 30 % du capital (non dilué) et environ 35 % des droits de vote (en base non diluée) comme l'indique le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Lucas Tournel	1 785 000	14,70 %	3 570 000	17,82 %	2 100 500	14,69 %	3 885 500	17,51 %
Romain Durand	1 785 000	14,70 %	3 570 000	17,82 %	2 100 500	14,69 %	3 885 500	17,51 %
Maje Invest	440 000	3,64 %	852 000	4,25 %	457 921	3,21 %	869 921	3,92 %
PLG Invest	141 000	1,16 %	141 000	0,70 %	231 253	1,62 %	231 253	1,04 %
IDS CO	35 000	0,29 %	35 000	0,17 %	35 000	0,25 %	35 000	0,16 %
Sous-total membres du conseil d'administration	4 186 000	34,49%	8 168 000	40,76 %	4 925 174	34,46 %	8 907 174	40,14 %
Nextstage AM	1 096 644	9,04 %	1 096 644	5,47 %	1 547 915	10,83 %	1 547 915	6,97 %
Eiffel IG	1 415 167	11,66 %	1 415 167	7,07 %	1 685 929	11,79 %	1 685 929	7,60 %
Sous-total investisseurs institutionnels	2 511 811	20,70 %	2 511 811	12,54 %	3 233 844	22,62 %	3 233 844	14,57 %
Public	5 437 309	44,81 %	9 353 689	46,70 %	6 135 159	42,92 %	10 051 539	45,29 %
Total	12 135 120	100,00 %	20 033 500	100,00 %	14 294 177	100,00 %	22 192 557	100,00 %

La société de bourse TPICAP suit la valeur et a signé un contrat d'accompagnement et de recherche sponsorisé avec la Société.

L'ensemble des communiqués et documents financiers est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse : www.lepermislibre.fr rubrique « investisseurs » ainsi que sur le site d'Euronext à l'adresse : www.euronext.com rubrique « live markets ».

Les publications financières suivantes ont été ou seront diffusées en 2023 / 2024 :

Résultats annuels 2022 :	Jeudi 6 avril 2023
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2023 :	Jeudi 6 avril 2023
Chiffres d'affaires du 1 ^{er} semestre 2023 :	Mercredi 5 juillet 2023
Résultats du 1 ^{er} semestre 2023 :	Mardi 26 septembre 2023
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2023 :	Jeudi 5 octobre 2023
Chiffre d'affaires annuel 2023 :	Jeudi 11 janvier 2024

2.1.1.4 Initiatives en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale

La Société a réalisé en début d'année un premier bilan carbone avec l'aide d'un prestataire spécialisé (Greenly) et selon une méthodologie officielle et agréée, Bilan Carbone ISO 14064-1 PRG 100, standardisée par l'ADEME. Ce bilan a porté sur l'année 2022 en vue de déterminer les émissions directes, indirectes et autres de gaz à effet de serre (scopes 1 à 3 complets) liées aux activités de la Société. Les données primaires utilisées pour ce bilan sont constituées principalement du fichier des écritures comptables (FEC) de l'année 2022, de consultations avec des responsables de la Société, d'enquêtes collaborateurs (80 % de taux de réponse) concernant leurs habitudes alimentaires et leurs modes de déplacement domicile-travail, et de données ciblées et précises pour certains postes clés comme les cours de conduite, le taux d'équipement des moniteurs en voitures électriques, etc....

Au total, les émissions de gaz à effet de serre de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 200 tonnes de CO2 (scopes 1 à 3) avec sans surprise un scope 3 qui représente plus de 99 % des émissions totales de la Société. Par activité, ces émissions sont principalement constituées : des heures de conduite dispensées par les moniteurs sur le terrain et fonction des kilomètres parcourus, des outils numériques de référencement, de communication sur les réseaux sociaux et de stockage de données, et enfin des déplacements des collaborateurs.

Des actions ont été identifiées pour réduire l'empreinte carbone de la Société. La plus spectaculaire d'entre elle viserait à convertir à l'électrique une grande partie de la flotte des véhicules thermiques utilisés par les moniteurs indépendants. Pour des raisons économiques, cette hypothèse n'est pas réaliste car elle renchérirait probablement de façon significative le coût des heures de conduite et d'autre part la conversion à l'électrique s'effectuera sur une période longue avec des adaptations qui seront nécessaires. A court terme, les actions qui seront déployées porteront principalement sur la limitation de l'usage et de la diffusion de vidéos, l'amélioration du ciblage publicitaire, le choix de matériel reconditionné lors du renouvellement des équipements, la réorganisation géographique du stockage de données sur serveurs, etc...

A ce jour l'ensemble de ces actions n'ont pas encore été formalisées dans un plan d'amélioration continue de l'impact environnemental, qui devra fixer des objectifs à court et long terme de réduction des émissions et les intégrer dans la planification stratégique de la Société.

2.1.2 Eléments juridiques

Lors de sa réunion en date du 5 avril 2023, le Conseil d'administration a constaté l'exercice de (i) 224 BSPCE-2020 donnant lieu à la création de 112 000 actions pour un prix unitaire de 0,402 euro (soit 0,024 € de nominal et 0,378 € de prime d'émission), (ii) 12 500 BSPCE-2022-3 donnant lieu à la création de 12 500 actions pour un prix unitaire de 3,5463 euros (soit 0,024 € de nominal et 3,5223 € de prime d'émission), et (iii) 56 BSPCE-2018 donnant lieu à la création de 28 000 actions pour un prix unitaire de 0,386 euro (soit 0,024 € de nominal et 0,362 € de prime d'émission) soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 660 euros.

Au 30 juin 2023, le capital de la Société s'élève à 291 242,88 euros. Il est divisé en 12 135 120 actions de 0,024 euro de valeur nominale.

2 | 2 Evénements postérieurs au 30 juin 2023

Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2023, le Conseil d'administration a constaté la démission de la société MAJE INVEST de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 28 juillet 2023.

2 | 3 Principaux facteurs de risques

Le lecteur est amené à se référer aux facteurs de risques développés par la Société à l'occasion de l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® Paris au sein du chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 13 janvier 2023 sous le numéro I.23-001. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

La Société attire l'attention du lecteur sur la mise à jour du risque de dilution présenté en section 3.4.1 du Document d'Enregistrement comme suit :

Risque de dilution

La Société a procédé à l'émission et à l'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), de bons de souscription d'actions (BSA) et d'actions gratuites dont les caractéristiques sont décrites en note 3.4 des annexes aux comptes semestriels présentés en section 3 du présent rapport. L'exercice par leur bénéficiaire à la date du présent rapport des BSPCE conduirait à l'émission de 1 017 000 actions ordinaires nouvelles, des BSA-2022 conduirait à l'émission de 898 306 actions ordinaires nouvelles et l'attribution définitive des actions gratuites en cours de période d'acquisition conduirait à l'émission de 13 500 actions, générant une dilution totale égale à 13,71 % du capital social (base diluée).

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait également procéder, une fois ses titres inscrits aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® Paris, à l'attribution gratuite d'actions ou d'autres instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement importante, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

2 | 4 Eléments financiers (synthèse et renvoi)

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice 2023 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes semestriels au 30 juin 2023 présentés en section 3 du présent rapport.

2 | 5 Transactions avec les parties liées

Les transactions entre parties liées réalisées au cours du premier semestre de l'exercice en cours sont décrites en note 9.2 de l'annexe aux comptes semestriels présentée en section 3 du présent rapport.

Il n'existe aucune transaction entre parties liées ayant eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société au cours de cette période.

Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le dernier rapport annuel qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023

lePERMIS
LIBRE

1	ACTIVITE.....	3
2	PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS	3
2.1	FAITS CARACTERISTIQUES DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2023	3
2.2	INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE	4
	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023	5
	COMPTE DE RESULTAT	5
	BILAN.....	6
	TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	7
	NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 30 JUIN 2023.....	8
	NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES.....	8
	NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES	9
	NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	15
	NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....	25
	NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	28
	NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	29
	NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS	32
	NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES	32
	NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS	34

1 ACTIVITE

LePERMISLIBRE est une auto-école en ligne agréée, créée en 2014 à Lyon par Romain Durand et Lucas Tournel. La Société, qui emploie une équipe de 70 personnes, a pour objectif de réinventer l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce à une méthode qui combine une expertise d'auto-école, des outils technologiques innovants et un accompagnement personnalisé.

Avec une offre illimitée à seulement 19 euros, les apprentis bénéficient de contenus variés, et de vidéos de coaching conforme à l'examen théorique, pour apprendre le code en ligne et passer l'examen dans 600 centres grâce à un partenariat conclu avec La Poste. L'offre code de la route est complétée par des séances en direct chaque semaine organisées par une enseignante de la conduite ainsi que par des cours vidéo en réalité virtuelle dont l'objectif est de parfaire la formation théorique et également pratique des candidats.

Les candidats peuvent, par la suite, être mis en relation avec près de 1000 enseignants indépendants dans plus de 500 villes de France pour suivre des leçons de conduite et passer le permis de conduire dès 799 euros (code de la route + 20 heures de conduite inclus) soit un tarif 30 % moins cher qu'en auto-école classique. La formation au permis B est adaptée au rythme de chaque candidat, avec des heures de conduite disponibles 7 jours sur 7 de 6h à 23h.

Labellisé Pass French Tech et BPI Excellence, LePERMISLIBRE a accompagné plus de 470 000 candidats au code et permis B depuis 9 ans.

LePERMISLIBRE est également organisme de formation, certifié Qualiopi, ce qui lui permet de pouvoir recevoir les financements du Compte Professionnel de Formation (CPF) et donc de proposer ses formules via la plateforme gouvernementale « moncompteformation ».

LePERMISLIBRE a lancé une offre d'assurance sur mesure pour proposer aux jeunes conducteurs qui obtiennent le permis de conduire des contrats pour assurer les véhicules dont ils font l'acquisition. Cette activité ne contribue encore que faiblement au chiffre d'affaires, mais la Société souhaite développer des produits innovants dans le domaine de l'assurance et a créé début 2023 une filiale, LePERMISLIBRE Assurance, dédiée à cette activité et dont elle détient 100 % du capital.

Depuis le 13 février 2023, la société est cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR001400F2Z1, et le code mnémonique ALLPL.

2 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DU 1^{ER} SEMESTRE 2023

Les faits marquants du 1^{er} semestre se résument comme suit :

- Le 13 février 2023, la Société s'est introduite sur le marché boursier Euronext Growth Paris sous le code ISIN : FR 001400F2Z1 et le code mnémonique ALLPL après la réalisation d'une augmentation de capital d'environ 8 millions d'euros, prime d'émission comprise, et l'émission de 2 075 620 actions nouvelles au prix de 3,83 euros

- les lois n° 2022-1587 et 2022-1726, visant à lutter contre la fraude au compte personnel de formation (CPF) à interdire le démarchage de ses titulaires et à renforcer les procédures d'authentications numériques, ont rendu plus contraignant le parcours d'inscription et donné lieu à une baisse assez marquée au cours du 1^{er} trimestre du nombre de candidats utilisant leur compte personnel de formation pour financer l'apprentissage du permis de conduire. Cette diminution a été toutefois compensée par la hausse du nombre de candidats finançant leur formation sur fonds propres

- en juin 2023 le gouvernement a officialisé la baisse à 17 ans de l'âge pour passer le permis et conduire un véhicule. Cette mesure sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2024

2.2 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE

Le conflit russo-ukrainien, les conditions macro-économiques actuelles (pressions inflationnistes, hausse des taux d'intérêt, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change) n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière et patrimoniale et sur le résultat de la Société au 30 juin 2023.

COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023

COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Chiffre d'affaires	2.5	8 638 596	7 181 856
Subventions d'exploitation	2.6	10 425	25 921
Reprises sur amortissements et provisions		12 949	-
Transfert de charges		-	5 422
Autres produits		41	91
Produits d'exploitation		8 662 011	7 213 290
Achats de marchandises et autres		-	(1 329)
Autres achats et charges externes	2.7	(8 082 535)	(7 091 476)
Impôts et taxes		(30 272)	(30 045)
Salaires et traitements		(1 592 022)	(1 246 712)
Charges sociales		(687 692)	(502 032)
Dotations aux amortissements et provisions		(35 090)	(71 869)
Autres charges		(1)	(56)
Charges d'exploitation		(10 427 612)	(8 943 520)
Résultat d'exploitation		(1 765 601)	(1 730 230)
Produits financiers		68 355	-
Charges financières		(64 917)	(14 880)
Résultat financier	6.2	3 438	(14 880)
Résultat courant avant impôts		(1 762 163)	(1 745 110)
Produits exceptionnels		-	16 207
Charges exceptionnelles		-	(13 951)
Résultat exceptionnel		-	2 256
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	47 930	4 120
Résultat net		(1 714 233)	(1 738 734)

BILAN

En euros	Notes	Brut	30.06.2023	31.12.2022	
			Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.5	154 247	153 239	1 008	2 860
Immobilisations corporelles	4.5	272 227	105 829	166 398	170 859
Immobilisations financières	4.5	369 750	4 231	365 519	173 663
Actif immobilisé		796 224	263 299	532 925	347 382
Créances clients	2.1	4 722 353	87 267	4 635 086	4 862 234
Autres créances et charges constatées d'avance	2.2	913 257	-	913 257	878 260
Disponibilités	6.1.3	6 988 747	-	6 988 747	2 694 378
Actif courant		12 624 357	87 267	12 537 090	8 434 872
Frais d'émission d'emprunts à étaler	2.3	26 120	-	26 120	30 136
Total actif		13 446 701	350 566	13 096 135	8 812 390

En euros	Notes	30.06.2023	31.12.2022
		Net	Net
Capital social		291 243	237 768
Primes d'émission		9 471 494	2 486 842
Report à nouveau		(4 510 308)	-
Résultat de l'exercice		(1 714 233)	(4 510 308)
Capitaux propres	8.2	3 538 196	(1 785 698)
Emprunts et dettes financières	6.1	3 631 470	4 030 114
Groupe et associés	6.1	1 685	13 626
Avances et acomptes reçus		1 926 770	2 773 306
Dettes fournisseurs	2.4	1 070 947	1 087 910
Dettes fiscales et sociales	2.4	1 170 116	1 273 849
Produits constatés d'avance		1 756 951	1 419 283
Total dettes		9 557 939	10 598 088
Total passif		13 096 135	8 812 390

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	Notes	30.06.2023 (6 mois)	30.06.2022 (6 mois)
Résultat net		(1 714 233)	(1 738 734)
Amortissements des immobilisations	4.5	35 304	23 912
Frais d'émission des emprunts		4 017	-
Provisions		(12 949)	47 957
Résultat des cessions d'actifs immobilisés		-	-
Capacité d'autofinancement		(1 687 861)	(1 666 865)
Variation des créances clients		240 097	978 895
Variation des dettes fournisseurs		(16 963)	(77 731)
Variation des autres créances et autres dettes		(643 282)	(744 425)
Trésorerie provenant du BFR		(420 148)	156 739
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(2 108 009)	(1 510 126)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4.5	(24 760)	(97 629)
Mise en place contrat de liquidités	4.5	(200 000)	-
Autres variations		(404)	(30 788)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(225 164)	(128 417)
Augmentation de capital	8.1	7 038 127	4 743 387
Émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts	6.1.2	(398 644)	(48 603)
Variations des comptes courants		(11 941)	(238 253)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		6 627 542	4 456 531
Variation de trésorerie		4 294 369	2 817 988
Trésorerie à l'ouverture		2 694 378	38 067
Trésorerie à la clôture		6 988 747	2 856 055
Trésorerie active à l'ouverture		2 694 378	155 915
Trésorerie active à la clôture		6 988 747	2 856 110
Variation de trésorerie active		4 294 369	2 700 195
Trésorerie passive à l'ouverture		-	117 848
Trésorerie passive à la clôture		-	55
Variation de trésorerie passive		-	117 793
Variation de trésorerie		4 294 369	2 817 988

NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes semestriels du 1^{er} semestre ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 septembre 2023 et ont fait l'objet d'un examen limité par le commissaire aux comptes Grant Thornton. Le communiqué de presse relatif aux résultats du 1^{er} semestre a été publié le 26 septembre 2023.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Bases de préparation

Les comptes semestriels de l'exercice sont établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et indépendance des exercices.

Les comptes semestriels de LePERMISLIBRE sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ultérieurs, à la recommandation 99.R.01 du 18 mars 1999 sur les situations intermédiaires, et selon le respect du principe de continuité d'exploitation dont la direction a apprécié le bien fondé en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêt des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des présents comptes semestriels sur la base des éléments suivants :

(ii) le développement de l'activité qui se traduit par la hausse du carnet de commandes, la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires et des prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois montrant un équilibre progressif entre ressources et emplois grâce à la progression des ventes et aux mesures prises pour réduire les dépenses opérationnelles (masse salariale et frais marketing et de communication)

(ii) l'introduction en bourse de la Société le 13 février 2023 sur Euronext Growth Paris suite à un placement global auprès d'investisseurs institutionnels et une offre à prix ferme auprès d'investisseurs particuliers, concrétisée par une augmentation de capital nette de frais de 7 millions d'euros

(iii) la mise en place sur le 4^{ème} trimestre 2023 auprès d'un organisme bancaire d'un contrat de factoring, permettant en fonction des besoins de trésorerie de la Société, d'accélérer l'encaissement des créances dues par les candidats réglant leur formation au permis de conduire en utilisant leur compte personnel de formation (CPF) comme moyen de paiement

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est le coût historique. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes du 1^{er} semestre 2023 sont identiques à ceux des périodes et exercices précédents.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 30 juin 2023, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période.

1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Créances commerciales

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Les créances clients s'analysent comme suit :

En euros	30.06.2023			31.12.2022		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clients	1 138 373	-	1 138 373	952 937	-	952 937
Clients – paiements fractionnés	257 494	-	257 494	71 661	-	71 661
Clients douteux	87 267	(87 267)	-	100 216	(100 216)	-
Factures à établir	3 239 219	-	3 239 219	3 837 636	-	3 837 636
Total clients	4 722 353	(87 267)	4 635 086	4 962 450	(100 216)	4 862 234

Les candidats en apprentissage du code de la route et/ou de la conduite gèrent leurs inscriptions et formations directement sur le site internet marchand ou les plateformes en ligne de la Société, ou mobilisent leurs crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF). La Société, également organisme de formation certifié Qualiopi, propose ses

services et formules via les plateformes gouvernementales « moncompteformation » et « EDOF » (Espace des Organismes de Formation) et perçoit les financements correspondants.

Lorsqu'un candidat s'inscrit par le site internet marchand, les formules qu'il choisit sont réglées comptant par cartes bancaires et la Société est créditée très rapidement. Il n'y a donc pas d'encours clients hormis un délai d'encaissement intrinsèque de l'ordre de 48 heures et les règlements fractionnés de type 3 fois sans frais mais qui ne représentent qu'une faible proportion des paiements, et que la Société auto-finance.

Lorsqu'un candidat s'inscrit via les plateformes gouvernementales pour utiliser ses crédits formation, la société perçoit un acompte de 25 % TTC (de la Caisse des Dépôts) des formules choisies lorsque la formation a été validée et acceptée et le solde de 75 % TTC est réglé après l'émission de la facture lorsque la formation du candidat est terminée, en moyenne 8 à 10 mois après son inscription en fonction des formules choisies.

Les acomptes de 25 % perçus sont enregistrés en « clients avances et acomptes reçus sur commandes » et présentés au passif du bilan dans les dettes d'exploitation. En fin de période, les acomptes au passif représentent uniquement ceux reçus et qui concernent les formations en cours non finalisées et non encore facturées, tous les autres acomptes ayant été transférés au crédit des créances clients.

L'encours clients est donc représentatif des factures à régler par la Caisse des Dépôts qui ont été émises à l'issue des formations et qui sont généralement réglées 30 à 45 jours après leur date d'émission. En parallèle, toutes les formations de conduite souscrites par l'intermédiaire des plateformes gouvernementales CPF, qui ont été engagées et pour lesquelles les candidats ont déjà réalisé des heures d'apprentissage et les enseignants rémunérés des heures effectuées, font l'objet de factures à établir. Ainsi, le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des coûts générés par ces formations.

Les clients douteux sont représentatifs des paiements fractionnés dont la probabilité de recouvrement est très faible ou inexistante. Au 30 juin 2023, il s'agit de tous les paiements fractionnés non réalisés et qui auraient dû être encaissés depuis 2019. Dès qu'une échéance de paiement fractionné n'est pas honorée, la totalité de la créance à encaisser est comptabilisée en clients douteux. Ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation. La Société a récemment modifié son dispositif de suivi des formations réglées par fractionnement de façon à limiter les risques de fraude.

La baisse sensible au 30 juin 2023 de l'encours clients par rapport à la clôture de l'exercice précédent est liée à l'évolution de l'activité au cours du 1^{er} semestre 2023, caractérisée par la forte progression des ventes réalisées auprès des candidats réglant leurs formations comptant et par cartes bancaires par opposition à celles réalisées auprès des candidats utilisant leur compte de formation professionnel comme moyen de paiement et qui sont en diminution par rapport au 2^{ème} semestre 2022.

2.2 Autres créances et charges constatées d'avance

Les autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	30.06.2023			31.12.2022		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances fiscales - TVA	126 510	-	126 510	370 990	-	370 990
Créances fiscales - IS	206 491	-	206 491	164 741	-	164 741
Autres créances	160 006	-	160 006	37 621	-	37 621
Charges constatées d'avance	420 250	-	420 250	304 908	-	304 908
Total autres créances	913 257	-	913 257	878 260	-	878 260

La Société paie la TVA sur les encaissements. L'évolution des créances fiscales de TVA doit s'apprécier parallèlement à celles des dettes fiscales de même nature.

Les créances d'IS comprennent principalement au 30 juin 2023 les crédits impôts innovation au titre des exercices 2022, 2021 et 2020 à hauteur de 152 747 euros et dont le remboursement a été encaissé lors du 3^{ème} trimestre 2023. Déduction faite de ce remboursement encaissé en août, le solde est composé de l'estimation du crédit impôt innovation correspondant au 1^{er} semestre 2023 et du crédit impôt famille antérieur au 31 décembre 2021 qui n'a pas encore été réglé.

Les autres créances intègrent un compte courant de 76 564 euros sur la société lePERMISLIBRE Assurance, filiale à 100 % de la Société, créée récemment pour lancer des produits innovants dans le domaine de l'assurance.

Au 31 décembre 2022 les charges constatées d'avance étaient principalement constituées des dépenses engagées dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société et qui lors de la réalisation de celle-ci sont venues réduire la prime d'émission liée à l'augmentation de capital. Au 30 juin 2023, les charges constatées d'avance comprennent essentiellement des dépenses engagées dans le cadre de campagnes publicitaires et médias s'étalant sur l'ensemble de l'exercice.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	30.06.2023	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Autres immobilisations financières	269 750	194 450	75 300
Créances clients	4 635 086	4 635 086	-
Clients douteux	87 267	-	87 267
Créances fiscales	206 491	125 180	81 311
Autres créances	160 006	160 006	-
Charges constatées d'avance	420 250	420 250	-
Total	5 778 850	5 534 972	243 878

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan s'élèvent à 3 445 710 euros au 30 juin 2023 et comprennent principalement les factures à établir pour 3 239 219 euros contre 3 837 636 euros lors de la clôture de l'exercice précédent, et les crédits d'impôt innovation pour 206 491 euros dont 152 747 euros ont été remboursés par l'Administration Fiscale en août 2023.

2.3 Comptes de régularisation et d'attente

Les frais de garantie des emprunts sur le financement global de 3,2 millions d'euros mis en place en 2022 sont constatés en charges à répartir sur plusieurs exercices et étaler linéairement sur la durée des échéanciers de remboursement. Au 30 juin 2023, les charges à répartir restant à amortir au titre des frais d'émission d'emprunts s'élèvent à 26 120 euros.

2.4 Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Dettes fournisseurs	1 070 947	1 087 910
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 926 770	2 773 306
Dettes sociales	451 564	494 807
Dettes fiscales	718 552	779 042
Total dettes fiscales et sociales	1 170 116	1 273 849
Produits constatés d'avance	1 756 951	1 419 283
Total dettes	5 924 784	6 554 348
dont part à moins d'un an	5 910 799	6 554 348
dont part à plus d'un an	13 985	-

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les heures de conduite effectuées par les moniteurs et non réglées à la fin du semestre, ainsi que celles pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues.

L'évolution des avances et acomptes reçus sur commandes est commentée au paragraphe 2.1. Ils sont représentatifs des sommes reçues (25 % TTC du montant total de la formation) lorsque le dossier d'un candidat, souhaitant financer tout ou partie de son apprentissage du code de la route et/ou du permis de conduire par les crédits de son Compte Professionnel de Formation, est validé.

Les dettes sociales sont en baisse par rapport à la clôture de l'exercice précédent compte tenu de la diminution des effectifs depuis le début de l'année.

La TVA, réglée selon le régime des encaissements comme indiqué au paragraphe 2.1, constitue l'essentiel des dettes fiscales.

Les produits constatés d'avance sont constitués des heures de conduite qui ont été facturées comptant et payées en totalité sur le site internet marchand de la Société, mais qui n'ont pas encore été produites à la clôture de la période. Elles sont en progression significative par rapport au 31 décembre 2022 car sur le 1^{er} semestre 2023 les achats de formation réalisés par les candidats réglant comptant par carte bancaire ont fortement progressé.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	722 681	592 800
Dettes sociales et fiscales	255 367	236 638
Total	978 048	829 438

2.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de 3 types de prestations : la préparation à l'examen du code de la route, l'examen du code de la route, et les heures de conduite pour la préparation à l'examen du permis de conduire.

Pour les candidats qui passent commande directement depuis le site internet marchand de la Société, la facturation et l'encaissement des produits achetés sont effectués dès la prise de commande, hormis pour les paiements fractionnés en trois fois sans frais mais qui représentent une faible proportion des ventes. Le chiffre d'affaires est immédiatement reconnu pour les produits achetés correspondants à la préparation du code de la route. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pour les heures de conduite et l'examen du code de la route, et à la clôture du semestre la facturation est ainsi corrigée par des produits constatés d'avance pour que le chiffre d'affaires ne corresponde qu'à la production des heures de conduite réellement effectuées sur la période.

Pour les candidats qui choisissent une formation au permis de conduire (code et/ou leçons de conduite) en utilisant les crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF), et en utilisant la plateforme "Mon Compte Formation", dans les 40 jours suivants la validation de la commande par le CPF, la Société encaisse un acompte de 25% TTC du montant de celle-ci, versé par la Caisse des Dépôts.

Les candidats ont dès lors 12 mois pour utiliser leurs crédits dans le cadre de la formation sélectionnée. Si durant ces 12 mois, les candidats consomment moins de 25 % de la formation qu'ils ont choisie, la Société est autorisée à facturer 25 % de la commande initiale, montant qui correspond donc à l'acompte initial reçu.

Si les candidats consomment entre 25 % et 80% de la formation, la Société facture au prorata de la formation réalisée et encaisse donc la différence entre le prorata de formation facturée et l'acompte de 25% déjà versé.

Enfin, si les candidats réalisent au moins 81 % de la formation, la Société facture 100% de la formation initiale, qui sera réglée sous déduction de l'acompte de 25 % perçu.

A la clôture du semestre, l'avancée des formations en cours est déterminée en tenant compte du prorata des heures de conduite réalisées et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé par constatation de factures à établir.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
Code la route	354 010	462 782
Examen code de la route	500 337	388 003
Heures de conduite	7 772 019	6 330 872
Autres	12 231	199
Total chiffre d'affaires	8 638 596	7 181 856

L'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

La catégorie « Autres » comprend les commissions sur les polices d'assurance automobiles proposées par la Société et souscrites par les candidats. Dès que la filiale lePERMISLIBRE Assurance aura été agréée par l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance), ces commissions seront comptabilisées directement par cette société.

2.6 Subventions

Ce poste est majoritairement constitué d'aides reçues de différents organismes dans le cadre des embauches d'alternants ou de salariés sous contrats de professionnalisation.

2.7 Autres charges et charges externes

Ces dépenses sont principalement composées des postes suivants :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
Prestations moniteurs	5 131 253	4 057 479
Sous-traitance	691 533	786 023
Marketing et publicité	1 011 567	1 420 929
Examens code de la route	303 050	294 938
Honoraires	281 782	128 764
Redevances logiciels	177 973	119 127
Locations serveurs	114 306	80 421
Locations immobilières	86 887	42 794
Commissions et courtages	53 286	44 237
Assurance	28 478	8 861
Autres	202 420	107 903
Total	8 082 535	7 091 476

2.8 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.9 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des 1^{er} semestres 2023 et 2022, la Société réalisant l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et réglant majoritairement ses achats et charges externes en euros.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

	30.06.2023			31.12.2022		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	31	15	46	36	19	55
Agents de maîtrise	7	11	18	9	10	19
Employés	5	3	8	6	3	9
Total	43	29	72	51	32	83

L'effectif comprend 65 personnes sous contrats à durée indéterminée et 7 personnes sous contrats à durée déterminée dont 6 apprentis et 1 contrat de professionnalisation.

L'effectif moyen sur le 1^{er} semestre s'est élevé à 71 personnes (60 personnes sur l'ensemble de l'année 2022).

3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend LePERMISLIBRE (Services de l'Automobile) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction de la catégorie sociale du salarié. En moyenne, le taux de charge sociale est de 45 % pour les cadres et de 40 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE 2017-2019 ;
- mobilité annuelle : en fonction du collègue (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;
- taux d'actualisation : 2,94 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de la Société. Au 30 juin 2023, l'engagement actuariel, charges comprises, correspondant aux droits potentiellement acquis s'élève à 68 832 euros (65 595 euros au 31 décembre 2022). L'engagement ne comprend pas les droits concernant les 2 dirigeants fondateurs mandataires sociaux.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.4 Paiements fondés sur des actions

Les valeurs mobilières attribuées aux dirigeants fondateurs et à certains salariés de la Société et ouvrant droit à une quote-part de capital de la Société sont détaillées ci-dessous :

3.4.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprises

Au 30 juin 2023, il existe 7 plans en vigueur de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	BSPCE 2018	BSPCE 2020-2	BSPCE 2022-1	BSPCE 2022-2	BSCPCE 2022-3	BSCPCE 2022-4	BSPCE 2022-5
Date d'assemblée	06-08-2018	31-08-2020	24-01-2022	24-01-2022	29-06-2022	29-06-2022	29-06-2022
Date de décision du Président	10-07-2019	-	-	-	01-08-2022	03-10-2022	11-10-2022
Nombre de BSPCE attribués	770	224	224	1 262	150 000	50 000	124 000
Nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSPCE	28 000 (1)	112 000 (2)	112 000 (3)	631 000 (3)	150 000	50 000	124 000
Dont : Salariés Lucas Tournel Romain Durand	28 000 - -	112 000 - -	112 000 - -	- 315 500 315 500	150 000 - -	50 000	124 000
Point de départ d'exercice des BSPCE	01-08-2019	01-09-2020	01-02-2022	24-01-2022	01-08-2022	03-10-2022	11-10-2022
Date d'expiration	31-07-2023	31-01-2024	31-01-2029	24-01-2032	31-07-2026	31-07-2026	15-10-2026
Prix de souscription d'une action	0,386 € (1)	0,402 € (2)	3,546 € (3)	3,546 € (3)	3,546 €	3,546 €	3,546 €
Modalités d'exercice	Note (4)	Note (5)	Note (6)	Note (7)	Note (8)	Note (9)	Note (10)
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2023	28 000	112 000	0	0	12 500	0	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs au 30 juin 2023	714	0	0	0	37 500	0	0
Nombre total de BSPCE restant en circulation au 30 juin 2023	0	0	224	1 262	100 000	50 000	124 000

(1) : lors de leur émission, chaque BSPCE-2018 donnait droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 192,81 euros. En raison de la division du nominal de l'action et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le 29 juin 2022, chaque BSPCE-2018 donne désormais droit à 500 actions de la Société pour un prix de souscription de 0,386 euro par action. Les 56 BSPCE donnant droit à la souscription de 28 000 actions ont été exercés au cours du 1^{er} trimestre 2023. Il ne reste donc plus de BSPCE en circulation relatif à ce plan au 30 juin 2023

(2) : lors de leur émission, chaque BSCPE 2020-2 donnaient droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 201 euros. En raison de la division du nominal de l'action et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le 29 juin 2022, chaque BSPCE-2020-1 et chaque BSPCE-2020-2 donnent désormais droit à 500 actions de la Société pour un prix de souscription de 0,402 euro par action. Les 224 BSPCE donnant droit à la souscription de 112 000 actions ont été exercés au cours du 1^{er} trimestre 2023. Il ne reste donc plus de BSPCE en circulation relatif à ce plan au 30 juin 2023

(3) : lors de leur émission, chaque BSPCE-2022-1 donnait droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 1 773,15 euros. En raison de la division du nominal de l'action et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le

29 juin 2022, chaque BSPCE-2022-1 donne désormais droit à 500 actions de la Société pour un prix de souscription de 3,5463 euros par action

(4) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2018 pourront être exercés, pendant un délai de quatre années, à compter du 1^{er} août 2019, comme suit :

- 25 % des BSPCE-2018 attribués, du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2023 à minuit
- 25 % des BSPCE-2018 attribués, du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2023 à minuit
- 25 % des BSPCE-2018 attribués, du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2023 à minuit
- 25 % des BSPCE-2018 attribués, du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 à minuit.

(5) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2020-2 pourront être exercés, pendant un délai de quatre années, à compter du 1^{er} septembre 2020, comme suit :

- 25 % des BSPCE-2020-2 attribués, du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2024 à minuit
- 25 % des BSPCE-2020-2 attribués, du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2024 à minuit
- 25 % des BSPCE-2020-2 attribués, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2024 à minuit
- 25 % des BSPCE-2020-2 attribués, du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 à minuit.

(6) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2022-1 pourront être exercés, pendant un délai de sept années, à compter du 1^{er} février 2022, comme suit :

- 25 % des BSPCE-2022-1 attribués, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2029 à minuit
- 25 % des BSPCE-2022-1 attribués, du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2029 à minuit
- 25 % des BSPCE-2022-1 attribués, du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2029 à minuit
- 25 % des BSPCE-2022-1 attribués, du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2029 à minuit.

(7) : les BSPCE-2022-2 pourront être exercés sous réserve expresse que le titulaire des bons soit mandataire de la Société à la date d'exercice et dans les conditions suivantes :

- En cas d'introduction en bourse de la Société, 50 % des BSPCE-2022-2 si la Société atteint un seuil « 1 » de capitalisation boursière pour 100 % de ses actions, le solde des BSPCE-2022-2 si la Société atteint un 2^{ème} seuil « 2 » de capitalisation boursière pour 100 % de ses actions

- En l'absence d'introduction en bourse de la Société, 50 % des BSPCE-2022-2 sous réserve de la réalisation par la Société sur la période 2022-2024 d'objectifs en matière de chiffre d'affaires et d'EBITDA approuvés par le Comité Stratégique, le solde des BSPCE-2022-2 si les détenteurs d'actions émises le 4 février 2022 cèdent leur participation au capital social de la Société pour une valeur par action d'au moins trois fois la valeur de souscription des dites actions

La Société s'étant introduite en bourse sur Euronext Growth Paris le 13 février 2023 (voir paragraphe 9.4 sur les événements post clôture), ce sont donc les seuils de capitalisation « 1 » et « 2 » définis ci-dessus qui devront être atteints pour que les BSPCE-2022-2 puissent être exercés.

(8) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2022-3 pourront être exercés pendant un délai de quatre années, à compter du 1^{er} août 2022 comme suit :

- 25 % des BSPCE-2022-3 attribués, du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2026 à minuit,
- 25 % des BSPCE-2022-3 attribués, du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2026 à minuit,
- 25 % des BSPCE-2022-3 attribués, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2026 à minuit,
- 25 % des BSPCE-2022-3 attribués, du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 à minuit.

12 500 BSPCE donnant droit à la souscription de 12 500 actions ont été exercés au cours du 1^{er} trimestre 2023 et 37 500 ont été annulés suite au départ d'un salarié bénéficiaire. Il reste donc 100 000 BSPCE en circulation relatif à ce plan au 30 juin 2023

(9) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2022-4 pourront être exercés pendant un délai de quatre années, à compter du 3 octobre 2022 comme suit :

- 25 % des BSPCE-2022-4 attribués, du 3 octobre 2022 au 31 juillet 2026 à minuit
- 25 % des BSPCE-2022-4 attribués, du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2026 à minuit
- 25 % des BSPCE-2022-4 attribués, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2026 à minuit
- 25 % des BSPCE-2022-4 attribués, du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 à minuit

(10) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2022-5 pourront être exercés pendant un délai de quatre années, à compter du 15 octobre 2022 comme suit :

- 25 % des BSPCE-2022-5 attribués, du 15 octobre 2022 au 14 octobre 2026
- 25 % des BSPCE-2022-5 attribués, du 15 octobre 2023 au 14 octobre 2026
- 25 % des BSPCE-2022-5 attribués, du 15 octobre 2024 au 14 octobre 2026
- 25 % des BSPCE-2022-5 attribués, du 15 octobre 2025 au 14 octobre 2026

L'exercice des BSPCE sur le 1^{er} trimestre 2023 a donné lieu à la création de 152 500 actions nouvelles de la Société et généré une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 100 151 euros.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 24 mai 2023 a délégué au Conseil d'administration toutes compétences pour décider, dans un délai de 18 mois à compter de cette Assemblée soit jusqu'au 23 novembre 2024, d'émettre en une ou plusieurs fois, à titre gratuit, des BSPCE au profit des salariés et dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés et membre du Conseil d'administration. Le nombre total des BSPCE pouvant être attribué au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ne pourra pas être supérieur à 5% du capital social de la Société à la date d'émission, sachant que (i) tout Bon de Souscription d'Action (BSA) à émettre par le Conseil d'administration, viendrait diminuer à due concurrence le montant maximum de BSPCE à émettre et vice-versa, dans la mesure où le nombre total de BSPCE et BSA à émettre par le Conseil d'administration au titre des délégations ne pourra excéder le plafond global de 5% du capital social de la Société au moment de l'émission de ces bons et (ii) que tout BSPCE et BSA émis par le Conseil d'administration rendu caduc et/ou non souscrit, viendra augmenter à due concurrence le montant maximum de 5% du capital social de la Société au moment de l'émission de ces bons. Chaque BSPCE donnera le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,024 euro chacune.

3.4.2 Bons de souscription d'actions

Lors d'une augmentation de capital intervenue en janvier 2022, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise à cette occasion, était attaché un bon de souscription d'action (BSA 2022) permettant de souscrire :

- pendant une durée de 3 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2025, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation de la Société à la date d'exercice égale (i) à sa capitalisation lors de son introduction en bourse et (ii) à défaut d'introduction en bourse avant le 24 juin 2023 à un montant prédéfini de 30 millions d'euros
- pendant une durée de 4 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2026, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation pré-définie de la Société avant émission des nouvelles actions de 120 millions d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 24 mai 2023 a délégué au Conseil d'administration toutes compétences pour décider, dans un délai de 18 mois à compter de cette Assemblée soit jusqu'au 23 novembre 2024, d'émettre, en une ou plusieurs fois, des BSA, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs - consultants - équipe dirigeante de la Société). Le nombre total des BSA pouvant être attribué au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ne pourra pas être supérieur à 5% du capital social de la Société à la date d'émission sachant (i) que tout BSPCE à émettre par le Conseil d'administration viendrait diminuer à due concurrence le montant maximum de BSA à émettre et vice-versa, dans la mesure où le nombre total de BSPCE et BSA à émettre

par le Conseil d'administration ne pourra excéder le plafond global de 5% du capital social de la Société au moment de l'émission de ces bons et (ii) que tout BSPCE et BSA émis par le Conseil d'administration rendu caduc et/ou non souscrit, viendra augmenter à due concurrence le montant maximum de 5% du capital social de la Société au moment de l'émission de ces bons. Chaque BSA donnera le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,024 euro chacune.

En outre, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise était attaché un bon de souscription d'action dit « ratchet » exerçable dans l'hypothèse où, pendant un délai de 4 années à compter du 24 janvier 2022, toute nouvelle augmentation de capital de la Société effectuée en une ou plusieurs tranches, serait réalisée sur la base d'un prix inférieur au prix de souscription des actions de préférence (ADP 2022), soit 1 773,15 euros, avant division du nominal de l'action par 500 intervenu ultérieurement, soit 3,546 euros après division du nominal. Chaque bon de souscription d'action dit « ratchet » conférait à son titulaire le droit de souscrire pour sa valeur nominale à un nombre d'actions supplémentaires de sorte qu'à l'issue de cette souscription le titulaire conservait une participation au capital identique à celle qu'il détenait avant l'opération.

Lors de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris le 13 février 2023, les actions de préférence (ADP 2022) ont été toutes transformées en actions ordinaires et les bons de souscription dit « ratchet » attachés à chaque action de préférence (ADP 2022) sont tous devenus caducs. Les bons de souscriptions (BSA 2022) désormais attachés à des actions ordinaires de la Société n'ont pas été modifiés et pourront être exercés si les critères de capitalisation boursière ou de valorisation définis ci-dessus sont atteints.

3.4.3 Actions gratuites

Un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale du 24 janvier 2022, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Modalités	Plan 2022-1
Date de l'Assemblée	24-01-2022
Date de la décision du Président	04-02-2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	54 000 (1)
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires	0
Date d'acquisition des actions	03-02-2025
Date de fin de période de conservation	03-02-2026
Nombre d'actions acquises au 30 juin 2023	0
Nombre d'actions annulées au 30 juin 2023	40 500 (2)
Actions attribuées gratuitement restantes au 30 juin 2023	13 500 (2)

(1) : le 4 février 2022, 108 actions au total ont été attribuées gratuitement à 4 salariés de la Société. En raison de la division du nominal de l'action par 500 et de la multiplication corrélative du nombre d'actions approuvée par l'Assemblée Générale

du 29 juin 2022, le nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition a été multiplié par 500 et s'élève donc à 54 000 actions

- (2) : suite au départ de 3 salariés intervenus sur le 1^{er} trimestre 2023, 40 500 actions gratuites ont été annulées, le nombre d'actions gratuites restant en cours d'acquisition s'élevant donc à 13 500 au 31 mars 2023.

3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

3.6 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Les rémunérations dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont résumées dans les deux tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	30/06/2023	30/06/2022
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022⁽¹⁾		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	75 000 €	56 052 ⁽²⁾ €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	50 955 €	- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €
Romain Durand – directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022⁽³⁾		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	75 000 €	56 052 ⁽⁴⁾ €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	50 955 €	- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €
TOTAL	251 910 €	112 104 €

(1) Au cours de l'exercice 2022, la société Lutoo dont Monsieur Lucas Tournel était le gérant puis Monsieur Lucas Tournel à compter du 24 janvier 2022, étaient Président de la Société. Monsieur Lucas Tournel a été nommé Président directeur général de la Société par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

(2) Au cours du 1^{er} semestre 2022, Monsieur Lucas Tournel a perçu au titre de son mandat de

Président de la Société alors constituée sous la forme de société par actions simplifiée (i) 12 000 euros de prestations via la société Lutoo pour la période allant du 1er janvier au 24 janvier 2022 et (ii) 44 052 euros bruts de salaire pour la période allant du 24 janvier 2022 au 30 juin 2022.

(3) Au cours de 2022, la société RD-Vous dont Monsieur Romain Durand est le gérant puis Monsieur Romain Durand à compter du 24 janvier 2022, étaient directeur général de la Société. Monsieur Romain Durand a été nommé directeur général délégué de la Société par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

(4) Au cours du 1^{er} semestre 2022, Monsieur Romain Durand a perçu au titre de son mandat de directeur général de la Société alors constituée sous la forme de société par actions simplifiée (i) 12 000 euros de prestations via la société RD-Vous pour la période allant du 1er janvier au 24 janvier 2022 et 44 052 euros bruts de salaire pour la période allant du 24 janvier 2022 au 30 juin 2022.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Noms	30/06/2023		30/06/2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022				
Rémunération fixe	75 000 €	75 000 €	56 052 €	56 052 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	50 955 € ⁽¹⁾	50 955 €	- €	- €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	- €	- €	- €	- €
Avantages en nature	- €	- €	- €	- €
Romain Durand – directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022				
Rémunération fixe	75 000 €	75 000 €	56 052 €	56 052 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	50 955 € ⁽²⁾	50 955 €	- €	- €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	- €	- €	- €	- €
Avantages en nature	- €	- €	- €	- €
TOTAL	251 910 €	251 910 €	112 104 €	112 104 €

(1) : rémunération exceptionnelle de 50 955 euros liée à l'introduction en bourse de la Société en février 2023 et facturée par la société Lutoo dont Mr Lucas Tournel est le gérant

(2) : rémunération exceptionnelle de 50 955 euros liée à l'introduction en bourse de la Société en février 2023 et facturée par la société RD-Vous dont Mr Romain Durand est le gérant

- Rémunérations de Monsieur Lucas Tournel depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration en date du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Lucas Tournel au titre de son mandat social de Président directeur général de la Société, comme suit : rémunération fixe d'un montant brut de 20 833 euros bruts pour la période allant du 18 octobre 2022 au 31 décembre 2022, et rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Il est également titulaire de BSPCE-2022 (se reporter au paragraphe 3.4.1).

Monsieur Lucas Tournel pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Président directeur général, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Lucas Tournel pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2023 fixées par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

- Rémunérations de Monsieur Romain Durand depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Romain Durand au titre de son mandat social de directeur général délégué de la Société, comme suit : rémunération fixe d'un montant brut de 20 833 euros bruts pour la période allant du 18 octobre 2022 au 31 décembre 2022 et rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Il est également titulaire de BSPCE-2022 (se reporter au paragraphe 3.4.1).

Monsieur Romain Durand pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de directeur général délégué, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Romain Durand pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2023 fixées par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

Les caractéristiques des mandats sociaux exercés par Mr Tournel et Durand sont résumées ci-dessous :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Lucas Tournel Président directeur général depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	-	X	-	X	-	X	-	X
Romain Durand Directeur général délégué depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG	-	X	-	X	-	X	-	X

statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. C'est notamment le cas pour les frais engagés jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre du développement de l'application métier et de la plateforme LePERMISLIBRE et du site internet marchand. Depuis cette date, tous les frais de mises à niveau et de maintenance de la plateforme sont comptabilisés en charges d'exploitation. La valeur nette des immobilisations incorporelles restant à amortir s'élève à 1 008 euros au 30 juin 2023.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées dans le cas où leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations comprennent essentiellement du matériel informatique et de bureau. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- agencements, aménagements, installations : de 3 à 10 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier : 5 ans

4.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et garanties donnés par la Société dans le cadre de contrats de location immobilières, des titres de participation de la filiale LePERMISLIBRE Assurance créée en fin d'année 2022 et des actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle lorsqu'une perte de valeur est constatée.

4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours du 1^{er} semestre 2023

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	30.06.2023
Concessions et droits similaires	2 424	-	-	2 424
Autres immobilisations incorporelles	151 823	-	-	151 823
Immobilisations incorporelles	154 247	-	-	154 247
Installations générales, agencements	47 488	8 818	-	56 306
Matériel de transport	37 102	1 979	-	39 081
Matériel informatique et de bureau	128 481	9 944	-	138 425
Mobilier	34 396	4 019	-	38 415
Immobilisations corporelles	247 467	24 760	-	272 227
Titres de participations	100 000	-	-	100 000
Dépôts et cautionnements	73 663	200 000	3 913	269 750
Immobilisations financières	173 663	200 000	3 913	369 750
Total valeurs brutes	575 377	224 760	3 913	796 224
Amortissements – En euros	31.12.2022	Dotations	Reprises	30.06.2023
Concessions et droits similaires	2 153	16	-	2 169
Autres immobilisations incorporelles	149 234	1 836	-	151 070
Immobilisations incorporelles	151 387	1 852	-	153 239

Installations générales, agencements	5 832	2 604	-	8 436
Matériel de transport	3 076	4 024	-	7 100
Matériel informatique et de bureau	61 103	19 121	-	80 224
Mobilier	6 597	3 472	-	10 069
Immobilisations corporelles	76 608	29 221	-	105 829
Immobilisations financières	-	4 231	-	4 231
Total amortissements	227 995	35 304	-	263 299

Valeurs nettes – En euros	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	30.06.2023
Immobilisations incorporelles	2 860	-	1 852	1 008
Immobilisations corporelles	170 859	24 760	29 221	166 398
Immobilisations financières	173 663	200 000	8 144	365 519
Total valeurs nettes	347 382	224 760	39 217	532 925

Les principales variations des postes d'immobilisations corporelles résultent de l'acquisition de matériel informatique et de mobilier. L'augmentation des immobilisations financières est liée à la mise en place d'un contrat de liquidité pour animer la vie boursière du titre lePERMISLIBRE et dans lequel la Société a placé un montant initial de 200 000 euros.

4.6 Contrats de location

4.6.1 Locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location financement sont comptabilisées en charges de l'exercice (loyers de crédit-bail), selon les échéances prévues au contrat. Elles concernent les biens suivants :

En euros	30.06.2023 Valeurs brutes	31.12.2022 Valeurs brutes
Matériel de transport	67 281	67 281
Total	67 281	67 281

Les engagements de location financement s'analysent comme suit :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
Redevances payées		
Cumul sur exercices antérieurs (1)	19 351	3 070
Redevances de la période (1)	8 142	8 141
Total	27 493	11 211
Redevances restant à payer		
A un an au plus	16 284	16 281
Entre 1 et 5 ans	37 992	54 271
Au-delà de 5 ans	-	-
Total	54 276	70 552
Valeurs résiduelles	2	2

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de la période ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice.

4.6.2 Locations simples

Les locations simples concernent :

- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 129 700 euros des bureaux dans lesquels la Société a emménagé à compter de mars 2022. Ces locaux font l'objet d'un contrat de sous-location dont le sort suit celui du contrat de bail principal qui expire en octobre 2029. Néanmoins, l'expiration ou la résiliation du bail principal pour toute cause que ce soit entraînerait automatiquement et de plein droit la résiliation du contrat de sous-location, sans qu'aucun congé ne soit nécessaire
- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 8 880 euros d'un appartement utilisé pour les besoins d'itinérance ponctuelle de certains salariés, loué pour une période de 12 mois reconductible
- le loyer annuel hors charge et hors taxe de 13 200 euros d'un local commercial selon un bail de 9 ans contracté le 3 août 2022

Il a été mis fin en mars 2023, et sans indemnité de résiliation, au bail des locaux du précédent siège social.

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
A un an au plus	148 820	151 060
Entre 1 et 5 ans	603 546	629 972
Entre 5 ans et 10 ans	460 990	287 356
Total	1 213 356	1 068 388

Les montants indiqués ci-dessus sont déterminés sur l'hypothèse prudente que les contrats de bail des bureaux loués actuellement aillent jusqu'à leur terme, sachant que :

- le contrat de sous location des locaux du nouveau siège social peut être résilié à tout moment par l'actuel locataire pour quelle cause que ce soit sans que la Société ne puisse s'y opposer ou négocier un préavis
- les engagements de location pour l'appartement et le local commercial sont déterminés selon la durée des baux correspondants

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis

d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

La Société n'a pas connaissance d'obligation particulière nécessitant la comptabilisation de provision au 30 juin 2023, hormis une provision pour dépréciation de certaines créances commerciales irrécouvrables, et inscrite à l'actif du bilan.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 30 juin 2023.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et les éventuels découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie.

Au 30 juin 2023, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Emprunts bancaires	3 631 470	4 030 114
Autres dettes financières	1 685	13 626
Endettement financier brut	3 633 155	4 043 740
Disponibilités	(6 988 747)	(2 694 378)
Endettement financier net	(3 355 592)	(1 349 362)

6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 30 juin 2023, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Emprunts bancaires	3 631 470	4 030 114
Comptes courants associés	1 685	13 626
Crédit court terme et banques	3 633 155	4 043 740

6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2022	Émissions	Remboursements	30.06.2023
Emprunts bancaires	4 030 114	-	(398 644)	3 631 470
Comptes courants associés	13 626	-	(11 941)	1 685
Total	4 043 740	-	(410 585)	3 633 155

Les échéances de remboursement des emprunts bancaires sont détaillées ci-dessous :

En euros	30.06.2023	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts bancaires	3 631 470	889 946	2 616 524	125 000

6.1.3 Analyse de la trésorerie

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Disponibilités	988 747	2 694 378
Comptes à terme	6 000 000	-
Trésorerie	6 988 747	2 694 378

La trésorerie a été renforcée début 2023 suite à l'augmentation de capital de 7 millions d'euros (nette de frais) réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse. Elle a par la suite été utilisée pour financer les pertes d'exploitation de la période et le besoin en fonds de roulement.

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur le semestre.

6.1.4 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 30 juin 2023 s'élève à 3,07 % (y compris les commissions BPI et Fonds de Financement Européen sur 2 emprunts moyen terme totalisant 2,2 millions d'euros).

6.1.5 Instruments financiers de couverture

Hormis des dépenses de publicité sur les réseaux sociaux, de la publicité payante sur les sites de recherche et des redevances d'utilisation de logiciels réglées en dollars, l'essentiel des achats de la Société est effectué en euros. L'intégralité des services facturés par la Société est réalisée en euros.

Au 30 juin 2023, aucune opération de couverture n'était en place.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
Intérêts sur emprunts et comptes courants	(54 960)	(14 880)
Dotations aux amortissements et provisions	(4 231)	-
Gain / (pertes) sur contrat de liquidité	(5 549)	-
Revenus des comptes à terme	67 896	-
Autres	282	-
Résultat financier	3 438	(14 880)

La hausse des intérêts par rapport au 1^{er} semestre 2022 est liée principalement à la souscription en septembre 2022 pour 3,2 millions d'euros d'emprunts moyen terme. Les disponibilités de trésorerie liées à l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse réalisée en février 2023 sont placées sur des comptes à terme sans risque de perte de capital, sur des périodes renouvelables de 1 à 3 mois et rémunérées à des taux compris entre 3 et 3,5 %.

6.3 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Nantissement de fonds de commerce (1)	1 200 000	1 200 000
Total nantissements	1 200 000	1 200 000

(1) : Nantissement sur fonds de commerce en garantie de l'emprunt de 1,2 million d'euros octroyé en septembre 2022 par Société Générale

Certains financements accordés par les partenaires bancaires font l'objet de couvertures d'assurance décès et perte totale irréversible d'autonomie souscrites individuellement par Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand.

6.3.2 Engagements donnés en matière de crédit-bail

Voir paragraphe 4.6.1

6.3.3 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de crédits court et moyen terme

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Dailly notifié	200 000	200 000
Garanties BPI et European Investment Fund sur emprunts moyen terme	1 300 000	1 300 000

NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	30.06.2023	30.06.2022
Crédit impôt innovation	40 000	-
Crédit impôt famille	7 930	4 120
(Charge) / produit d'impôt	47 930	4 120

En 2022, le crédit impôt innovation de l'ensemble de l'exercice n'avait été constaté qu'au cours du 2^{ème} semestre.

Le crédit impôt famille concerne des frais de crèche.

Les produits non taxables sur le 1^{er} semestre 2023 (hors imputation des frais d'introduction en bourse sur la prime d'émission) s'élèvent à 47 930 euros.

Les pertes fiscales reportables cumulées de la Société s'élèvent à 11 426 516 euros au 30 juin 2023.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

8.1 Évolution du Capital

Au 30 juin 2023, le capital social est composé de 12 135 120 actions d'une valeur nominale de 0,024 euros chacune, pour un montant total de 291 243 euros. Au 31 décembre 2022, le capital social était composé de 9 907 000 actions d'une valeur nominale de 0,024 euro chacune, pour un montant total de 237 768 euros.

Le 13 février 2023, la Société s'est introduite sur le marché boursier Euronext Growth Paris sous le code ISIN : FR 001400F2Z1 et le code mnémonique ALLPL après la réalisation d'une augmentation de capital d'environ 8 millions d'euros, prime d'émission comprise, et l'émission de 2 075 620 actions nouvelles au prix de 3,83 euros, dont 78 % au titre d'un placement global (souscrit par des investisseurs institutionnels représentant une demande de 6,2

millions d'euros) et 22 % au titre d'une offre à prix ferme (souscrite par environ 3 000 investisseurs particuliers, représentant une demande d'environ 1,8 million d'euros).

A l'issue de cette opération, le capital de la Société était composé de 11 982 620 actions. Au cours du 1^{er} trimestre 2023, 152 500 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'exercice par 2 salariés de la Société de BSPCE (voir détail des tranches de BSPCE souscrites au paragraphe 3.4.1), donnant lieu à une augmentation de capital prime d'émission comprise de 100 150 euros.

Au 30 juin 2023, le flottant représente environ 45 % du capital (non dilué) de la Société. Les 2 co-fondateurs détiennent ensemble et à parité égale environ 30 % du capital (non dilué) et environ 35 % des droits de vote (en base non diluée) comme l'indique le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Lucas Tournel	1 785 000	14,70 %	3 570 000	17,82 %	2 100 500	14,69 %	3 885 500	17,51 %
Romain Durand	1 785 000	14,70 %	3 570 000	17,82 %	2 100 500	14,69 %	3 885 500	17,51 %
Maje Invest	440 000	3,64 %	852 000	4,25 %	457 921	3,21 %	869 921	3,92 %
PLG Invest	141 000	1,16 %	141 000	0,70 %	231 253	1,62 %	231 253	1,04 %
IDS CO	35 000	0,29 %	35 000	0,17 %	35 000	0,25 %	35 000	0,16 %
Sous-total membres du conseil d'administration	4 186 000	34,49%	8 168 000	40,76 %	4 925 174	34,46 %	8 907 174	40,14 %
Nextstage AM	1 096 644	9,04 %	1 096 644	5,47 %	1 547 915	10,83 %	1 547 915	6,97 %
Eiffel IG	1 415 167	11,66 %	1 415 167	7,07 %	1 685 929	11,79 %	1 685 929	7,60 %
Sous-total investisseurs institutionnels	2 511 811	20,70 %	2 511 811	12,54 %	3 233 844	22,62 %	3 233 844	14,57 %
Public	5 437 309	44,81 %	9 353 689	46,70 %	6 135 159	42,92 %	10 051 539	45,29 %
Total	12 135 120	100,00 %	20 033 500	100,00 %	14 294 177	100,00 %	22 192 557	100,00 %

8.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	30.06.2023
Capital social	237 768	53 475	-	-	291 243
Prime d'émission	2 486 842	7 996 300	(1 011 648)	-	9 471 494
Report à nouveau	-	-	-	(4 510 308)	(4 510 308)
Résultat de l'exercice	(4 510 308)	-	(1 714 233)	4 510 308	(1 714 233)
Capitaux propres	(1 785 698)	8 049 775	(2 725 881)	-	3 538 196

L'augmentation de capital réalisée en février 2023 à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris a permis de reconstituer les capitaux propres négatifs de (1 785 698) euros au 31 décembre 2022.

8.3 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

8.4 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Néant

NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 30 juin 2023, Mr Lucas Tournel, Président Directeur Général et Mr Romain Durand, Directeur Général détiennent chacun 14,7 % du capital et 17,8 % des droits de vote de la Société – Voir paragraphe 8.1

9.2 Informations relatives aux parties liées

Les prestations de management facturées par les sociétés Lutoo Sarl et Rd-vous Sarl respectivement détenues par Mr Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand ont évolué comme suit :

En euros	Montant HT facturé en 2023 (6 mois)	Montant HT facturé en 2022 (6 mois)
Lutoo Sarl	55 051	20 335
Rd-Vous Sarl	54 925	12 847
Total	109 976	33 182

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont rémunérés directement par la Société lePERMISLIBRE depuis le 24 janvier 2022. Les sommes facturées depuis cette date correspondent à des indemnités kilométriques concernant des véhicules utilisés professionnellement par Mrs Tournel et Durand et détenus par les sociétés Lutoo Sarl et RD-vous, et des honoraires exceptionnels de 50 955 euros hors taxe chacun relatifs à la préparation et au succès de l'introduction en bourse de la société sur Euronext Growth Paris.

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont propriétaires à parts égales de la SCI ATOK qui loue depuis août 2022 un local commercial à la Société. Les montants facturés sont récapitulés ci-dessous :

En euros	Montant HT facturé en 2023 (6 mois)	Montant HT facturé en 2022 (6 mois)
Loyers	6 600	-
Charges	360	-
Total	6 960	-

La location est effectuée aux mêmes conditions de marché que pour des surfaces comparables dans l'arrondissement où est situé le local. Le loyer ne représente pas un montant significatif et par ailleurs, le bail commercial ne comprend pas de dispositions ou d'obligations non usuelles pour la Société. Dans ces conditions, la Société considère qu'il s'agit d'une convention courante conclue entre elle et ses dirigeants.

9.3 Événements post-clôture

La société Maje Invest représentée par Mr Olivier de Trogoff a démissionné de son poste d'administrateur de la Société en juillet 2023. Lors de ses prochaines séances, le conseil d'administration proposera la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de la société Maje Invest, pour approbation lors de l'Assemblée Générale.

9.4 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Société	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du 1 ^{er} semestre 2023	Résultat du 1 ^{er} semestre 2023	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
lePERMISLIBRE Assurance	100 000	100	100 000	100 000	76 542	-	-	(150 522)	-

La société lePERMISLIBRE Assurance a été créée en fin d'année 2022 pour porter le développement des activités du Groupe lePERMISLIBRE sur le marché de l'assurance. Elle emploie 2 salariés qui ont été transférés de la société LEPERMISLIBRE en début d'année 2023. Elle a eu recours sur le 1^{er} semestre 2023 à un consultant extérieur spécialiste du secteur pour mettre en place son organisation et développer des offres innovantes qui seront commercialisées dès que l'enregistrement de la société en tant que courtier auprès de l'ORIAS aura été validé.

Au vu du résultat réalisé lors du 1^{er} semestre 2023 (perte de 150 522 euros), il a été décidé de ne pas établir de comptes consolidés sur la période pour l'ensemble formé par les sociétés lePERMISLIBRE et lePERMISLIBRE Assurance, le groupe lePERMISLIBRE n'ayant pas d'obligation légale en la matière par ailleurs, ne franchissant pas les seuils rendant obligatoire la publication de tels comptes.

4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en section 2 du présent rapport) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 26 septembre 2023
Lucas Tournel
Président Directeur Général

5 INFORMATIONS GENERALES

5 | 1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de la Société sont cotées sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® Paris

Code ISIN : FR001400F2Z1

Code Mnémonique : ALLPL

Classification : 40201070 - Consumer Services: Misc

LEI : 969500OK5F5HPCZXQD93

5 | 2 Contact

Le siège social de la Société est situé : 29 avenue Joannes Masset, 69009 Lyon.

Téléphone : +33 (0)4 26 22 91 77

Adresse courriel : investisseurs@lepermislibre.fr

Site Internet : <https://www.lepermislibre.fr/>